

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2013



Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement
Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

Sommaire

1	LE SIAH DU CROULT ET DU PETIT ROSNE	
	1.1 SON HISTOIRE	P. 6
	1.2 SON FONCTIONNEMENT	P. 8
	1.3 UNE DÉMARCHE QUALITÉ CONTINUE	P. 9
2	LE SIAH ET SES MISSIONS	
	2.1 À LA RECONQUETE DE LA QUALITE DES RIVIERES	P. 12
	<i>Une station de dépollution performante</i>	
	<i>Un réseau de mesure du milieu naturel fiabilisé</i>	
	<i>Une lutte indispensable contre les pollutions diffuses</i>	
	<i>Vers une maîtrise des rejets industriels</i>	
	<i>Réhabilitation écologique des rivières</i>	
	2.2 DES ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	P. 26
	<i>Une présence affirmée autour des documents d'urbanisme</i>	
	<i>Développement du système de télégestion</i>	
	<i>Suivi du taux de remplissage des bassins</i>	
	2.3 GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX	P. 33
	<i>Entretien des réseaux</i>	
	<i>Opérations de travaux</i>	
	<i>Entretien rivières et des bassins de retenue</i>	
	2.4 UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION ADAPTEE AUX ENJEUX	P. 38
	2.5 UNE PRÉSENCE FORTE EN TANT QU'ACTEUR LOCAL DE L'EAU	P. 40
	<i>Financement et suivi des Schémas Directeurs d'Assainissement</i>	
	<i>Suivi du développement démographique et économique</i>	
	2.6 MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	P. 43
	<i>Ressources humaines</i>	
	<i>Finances</i>	
	<i>Services généraux</i>	
	2.7 UN CONTEXTE JURIDIQUE EN PLEINE ÉVOLUTION	P. 55
	2.8 UNE POLITIQUE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ RENFORCÉE	P. 58
3	DES INDICATEURS POUR ÉVALUER	P. 60
4	LEXIQUE	P. 68



Guy Messenger

*Président du SIAH Croult
et Petit Rosne*

ÉdiTO

Après les habitants de Louvres, les délégués des 34 collectivités adhérentes au SIAH m'ont conservé leur confiance en m'élisant, le 21 mai 2014, Président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Signe de confiance et de reconnaissance du travail effectué à la tête de cette structure depuis 2001, cette élection est également, pour ma part, l'engagement pris de conserver le SIAH comme une structure incontournable du développement économique de l'Est du Val d'Oise.

J'en veux pour preuve le projet qui sera emblématique des six prochaines années, à savoir l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées, située à Bonneuil-en-France, et dont la décision politique de lancer ces travaux indispensables a été prise, à l'unanimité, en juin 2013.

Ce projet qui nous mènera aux alentours de 2020, coïncidera également avec les premières échéances de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et ce sera alors le premier juge de paix des actions engagées depuis maintenant de nombreuses années pour la plupart, dans le domaine de la protection des rivières.

Je souhaite que ces prochaines années nous permettent d'aller, sur ces problématiques, plus loin, plus fort, afin que nous puissions rendre à nos cours d'eau, Croult et Petit Rosne, une perspective proche de retrouver un fonctionnement et une qualité dignes de véritables rivières.

Il en va de mon devoir en tant qu'élu et de notre devoir en tant que citoyens vis-à-vis de nos générations futures.

Je vous souhaite une agréable lecture de notre rapport d'activité 2013 !

LE SIAH DU C

ET DU PETIT



PARTIE N° 1



LE SIAH DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

1.1 SON HISTOIRE

Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, la situation de l'Est de l'actuel Val d'Oise, victime de nombreuses inondations catastrophiques ainsi que de l'absence de système d'assainissement, a entraîné une mobilisation intercommunale traduisant la volonté politique commune d'améliorer la gestion de l'eau dans cette région. Cette impulsion a donné naissance au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne, du nom des deux principaux cours d'eau concernés.

Le SIAH Croult et Petit Rosne se constitua ainsi en 1945 autour de deux missions essentielles : la lutte contre les pollutions aux cours d'eau et la lutte contre les inondations, missions qui conditionnent aujourd'hui la politique environnementale du SIAH et en cadrent les activités. Ce sont, en premier lieu, les 13 communes d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Domont, Ecoeu, Ezanville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Le Thillay, Louvres, Saint-Brice-sous-Forêt, Sarcelles et Villiers-le-Bel qui en s'unissant, furent à l'origine du SIAH. Puis, progressivement, d'autres communes vinrent enrichir cette mobilisation : Moisselles, en 1948, la commune de Fontenay-en-Parisis, puis dans les années soixante c'est au tour de Vémars, Attainville, Baillet-en-France, Bouffémont, Montsoult et Piscop.

Les premières actions du SIAH se concrétisèrent par une prise en main de l'entretien des cours d'eau dont le mauvais état et l'absence de gestion favorisaient les inondations. Dans le même temps, les premiers collecteurs intercommunaux furent installés, embryons d'un système d'assainissement des eaux usées qui jusqu'à présent polluaient gravement le milieu naturel. D'ailleurs, le Croult et le Petit Rosne avaient subi de telles dégradations que les deux cours d'eau furent canalisés « en sous-sol » dans les agglomérations pour éviter les nuisances et les risques sanitaires.

Le développement continu des communes nécessite alors l'adaptation des infrastructures urbaines liées à l'eau tant en ce qui concerne les eaux usées que les eaux pluviales. Au tournant des années 70, le SIAH Croult et Petit Rosne entreprend le doublement des collecteurs d'eaux usées pour faire face à la forte urbanisation. En 1972, une série d'orages violents provoque des inondations catastrophiques sur la région, touchant durement les villes d'Ecoeu, d'Ezanville et de Fontenay-en-Parisis. Pour endiguer le phénomène, les premiers bassins de retenue sont construits : "le Bois Bleu" à Ecoeu, "les Bourguignons" à Ezanville et "le Fossé Gallais" à Fontenay-en-Parisis. Ce sont les premiers d'une longue liste. L'urbanisation et le développement économique de l'Est du Val d'Oise, par l'augmentation des surfaces imperméables, impactent alors considérablement sur les risques d'inondations.

Au fil des ans, le syndicat du Croult et du Petit Rosne devra enchaîner les aménagements hydrauliques pour compenser cette évolution. Mais les solutions ne sont pas que techniques. Le Syndicat s'engage dans une politique de maîtrise des ruissellements "à la source", imposant à tout constructeur de lotissements, de groupes de logements, de parcs industriels, l'obligation de limiter le ruissellement à 0,7 litre par seconde et par hectare.

Durant les années 80, trois autres communes se joignent au SIAH Croult et Petit Rosne : Montmorency, Roissy-en-France et Vaud'herland. En 1985, c'est au tour de Puiseux-en-France tandis que 1986 voit l'adhésion de Villaines-sous-Bois. Villeron adhère en 1991.

Le premier collecteur intercommunal d'eaux usées est alors doublé par un ouvrage beaucoup plus conséquent qui permet la desserte de la totalité des communes. Alors que les eaux étaient jusqu'alors dirigées vers la station d'épuration d'Achères, le Syndicat décide de construire une usine de traitement à Bonneuil-en-France pour soulager Achères tout en rejetant au milieu naturel un effluent de bonne qualité. La station de dépollution est mise en service en septembre 1995, les travaux ayant commencé

en avril 1993. Dans la même période, six communes rejoignent le syndicat : Andilly, Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Epiais-lès-Louvres, Mareil-en-France et le Plessis-Gassot. Les dernières adhésions, enregistrées en 2001 et en 2003 sont celles de la commune de Saint-Witz et du Mesnil-Aubry qui portent alors le nombre total de communes adhérentes à 35.

En 2009 enfin, la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM) se substitue aux communes de Montmorency et d'Andilly, transformant de fait le SIAH en syndicat mixte.



1.2 SON FONCTIONNEMENT

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne est un établissement public regroupant 33 communes et une Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'un syndicat mixte administré par une assemblée délibérante dénommée "le Comité du Syndicat" et assisté d'un bureau du Syndicat qui règle les affaires courantes.

■ Le Comité du Syndicat :

Il regroupe 70 membres titulaires et 70 membres suppléants. Chaque commune adhérente désigne deux délégués titulaires et deux suppléants. La CAVAM, représentant deux communes, possède un nombre de délégués proportionnel (voir liste des membres du Comité Syndical en annexe). Il se réunit au moins une fois par semestre pour prendre l'ensemble des délibérations relevant des affaires du syndicat. Un certain nombre de délibérations ne peuvent être prises que par le Comité du Syndicat. On citera par exemple : le vote du budget, l'approbation du compte administratif, la création ou la suppression d'un poste, la modification du tableau des effectifs, la modification des statuts du SIAH. Il se réunit en moyenne cinq fois par an.

■ Le Président et le Bureau Syndical :

Le Président et le Bureau du Syndicat sont élus par le Comité Syndical. Le Président exécute les délibérations du Comité Syndical et est chargé de l'administration du SIAH. Il est, par exemple, chargé de représenter le SIAH en justice. Il prépare et exécute les décisions que va prendre le comité du Syndicat. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes. Il a la possibilité de prendre des décisions dans un domaine de compétences délimité par le Comité du Syndicat.

Le Président prend des décisions relevant par exemple :

- de la passation de Marchés Publics ;
- de la passation des contrats d'assurance ;
- de la rémunération des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice, experts ;
- de la saisine de la justice ou de la défense du syndicat dans les actions intentées contre lui.

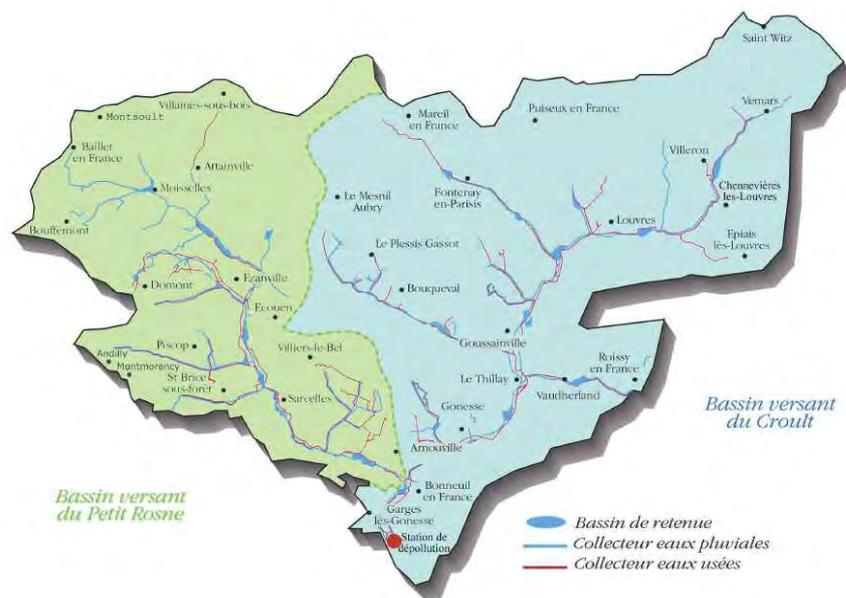
Le Bureau prend un certain nombre de décisions relevant des affaires courantes du Syndicat et valide les décisions du Président déléguées par le Comité. Il est composé du Président et de neuf Vice-Présidents.





1.3 UNE DÉMARCHE QUALITÉ ISO-14001 INTÉGRÉE

Certifié ISO-14001 depuis 2000, le SIAH maintient cette certification comme un outil d'encadrement, de traçabilité et de réflexion, basé sur la capacité à remettre en permanence en question les procédures et les moyens mis en œuvre afin de conserver la qualité de service que l'on est en droit d'attendre d'une collectivité comme le SIAH.



Une logique pérenne de maîtrise des impacts environnementaux

Combien de fois n'avons-nous pas entendu, en interne ou de la part du grand public, des interrogations sur le bien-fondé d'une certification telle que l'ISO 14001, pour une collectivité comme la nôtre ?

Questions somme toute fort légitimes, et auxquelles il convient d'apporter quelques éclairages. Au-delà de l'image empreinte de dynamisme et de cohérence vis-à-vis de ses missions, qu'une telle certification véhicule, c'est sous l'angle du fonctionnement interne qu'il faut peut-être aller rechercher tout l'intérêt d'un tel engagement.

Gage de traçabilité des problèmes rencontrés et des actions engagées, être certifié ISO 14001 signifie s'investir dans une logique pérenne de maîtrise des impacts environnementaux, produits certes par le SIAH, mais également par l'ensemble des acteurs locaux, pollueurs en puissance (habitants, industriels, agriculteurs,...).

Les efforts réalisés depuis 2000 pour conserver cette certification, au gré des diverses difficultés traversées par le SIAH, sont traduits concrètement par les améliorations que nous pouvons commencer à observer en termes de qualité des milieux aquatiques, en matière de sensibilisation des élus et plus largement de la population de notre territoire.

Telle est une de nos récompenses, telle est notre motivation.

LE SIAH

ET SES MI



PARTIE N° 2



LE SIAH ET SES MISSIONS

À LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES RIVIÈRES

Si le Croult me contait son histoire, il me parlerait tout d'abord d'un temps lointain où il divaguait au gré de ses crues, formant et reformant ses méandres en fonction des conditions hydrauliques et sédimentaires de l'époque.

Il m'expliquerait avec angoisse comment l'Homme l'a bétonné, puis recouvert, comme un intrus, après lui avoir fait absorber toutes les pollutions dont les sociétés nouvelles ne savaient plus quoi faire.

Il rêverait enfin, à la lumière de ce qu'il observe aujourd'hui, d'accueillir à nouveau des poissons, de « subir » à nouveau les plongeurs d'enfants insoucients.

Ce rêve n'est pas si inaccessible ; il ne tient qu'à nous, habitants de notre territoire, de faire en sorte de lui redonner cet espoir par des gestes de respect, souvent simples, toujours à notre portée...



UNE STATION DE DÉPOLLUTION PERFORMANTE

En 2013, la station de dépollution a reçu **17 053 715 m³** d'eaux usées soit une hausse de 945 853 m³ par rapport à l'année 2012 (+ 6 %).

En moyenne journalière, la station de dépollution a reçu **46 227 m³** d'eaux usées (soit 83 % de son débit nominal qui est de 55 500 m³ / jour avec une hausse de 2 671 m³ / jour par rapport au volume moyen reçu en 2012).

Le tableau suivant donne les valeurs annuelles de la station de dépollution de Bonneuil-en-France :

	Pluviométrie*	Volume en m ³				
	en mm	By pass vers Seine-Aval	Eaux brutes	By Pass 1 vers milieu naturel	By Pass 2 vers milieu naturel	Eaux Épurées
Volume total	724	197 119	16 856 596	327	1 129	16 855 140
Moyenne	60	16 427	1 404 716	27	94	1 404 595
Minimum	27	412	1 241 282	0	0	1 241 112
Maximum	94	57 712	1 552 070	240	422	1 552 070



* Pluviométrie : moyenne des données fournies par les pluviomètres de Bonneuil-en-France, Jagny-sous-Bois, Roissy-en-France et Villaines-sous-Bois

■ Données qualitatives

EVOLUTIONS PLURIANNUELLES - COMPARAISON 2012 / 2013

	Année 2012	Année 2013	Evolution
Eaux brutes	15 951 982 m ³ / an	16 856 596 m ³ / an	+ 5,7 %
Eaux traitées	15 949 900 m ³ / an	16 855 140 m ³ / an	+ 5,7 %
By pass T150 (vers Seine Aval)	155 880 m ³ / an	197 119 m ³ / an	+ 26,5 %
BP1 (Eaux prétraitées vers Morée)	1 936 m ³ / an	327 m ³ / an	- 83,1 %
BP2 (Eaux décantées vers Morée)	146 m ³ / an	1 129 m ³ / an	+ 673,3 %
Pluviométrie annuelle	808,90 mm / an	723,60 mm / an	-10,6 %

Origines et évolution des volumes déversés aux by pass

Sur les deux dernières années, le débit d'eaux brutes et d'eaux traitées ont augmenté dans les mêmes proportions, on remarque que les volumes by-passés au niveau du T150 (en amont de la station) ont augmenté de façon très significative. Bien que le volume d'eaux brutes reçues en entrée de station augmente également, le volume collecté reste globalement supérieur à la capacité hydraulique de la station tout particulièrement en temps de pluie ; c'est cet écart qui explique les déversements en amont de la station.

Les volumes déversés au by pass 1 ont, quant à eux, fortement diminué. Cette baisse des volumes d'eaux prétraitées by-passées va dans le sens de l'arrêté préfectoral de déversement qui impose au SIAH de n'avoir aucun rejet à ce niveau. En revanche, on note une augmentation très importante des volumes déversés au BP 2 (effluents décantés). Il est cependant à noter que le volume déversé au cours de l'année précédente avait été particulièrement faible. La plupart des déversements est liée à des à-coups hydrauliques et à des problèmes de fonctionnement de certains équipements (en 2013, le dérèglement d'une sonde de niveau a provoqué un by-pass de 422 m³ ce qui représente plus d'un tiers du volume total by-passé au niveau de cet ouvrage dans l'année).



■ Données qualitatives

LES EAUX BRUTES

Les concentrations des différents paramètres caractérisant la qualité des eaux brutes sont en légère baisse en 2013 par rapport à celles mesurées en 2012.

	Concentration moyenne en mg /L		
	2012	2013	Evolution
	311	290	- 6,7 %
DCO	696	634	- 8,9 %
DBO5	307	274	-10,7 %
NTK	69,6	63,6	- 8,6 %
PT	6,6	6,8	+ 3,1 %



Le tableau suivant présente les charges moyennes obtenues pour chacun des principaux paramètres :

	Débit Eau Brute en m ³ / jour	Charge en DCO en kg / jour	Charge en DBO5 en kg / jour	Charge en MES en kg / jour	Charge en NTK en kg / jour	Charge en NH4 en kg / jour	Charge en Pt en kg / jour
Domaine de garanties (nominal)	55 500	40 400	16 380	20 600	4 230	2 950	600
Moyenne 2013	46 228	29 324	12 877	13 283	2 945	2 058	315
Fraction 2013 / Nominal	83%	73%	79%	64%	70%	70%	53%
Moyenne 2012	43 566	30 245	13 605	13 500	3 044	2 144	288
Evolution 2013 / 2012	+ 6,1 %	- 3,1 %	-5,4 %	- 1,6 %	- 3,3 %	-4,0 %	+9,4 %

LES EAUX TRAITÉES

Le tableau ci-dessous expose les concentrations moyennes des principaux paramètres des effluents traités par la station de dépollution :

	DCO	DBO5	MES	NH4	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2013 (en mg / l)	53,3	3,8	22,1	2,4	5,2	11,6	0,7
Objectif de traitement (en mg / l)	90	25	30	/	/	10	1

Remarque : l'objectif de traitement en NGL et Pt est fixé sur la moyenne annuelle de chacun de ces deux paramètres.

Les rendements épuratoires globaux (correspondants à l'abattement réalisé via le traitement de la station entre les effluents d'entrée et ceux rejetés dans la Morée) sont exposés ci-dessous :

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2013	91,7%	98,7%	92,4%	91,9%	82,0%	89,3%
Objectif de rendement	75 %	80 %	90 %	/	70 %	80 %



On peut constater que les rendements épuratoires des principaux paramètres sont élevés et que leurs concentrations respectives respectent les objectifs fixés ce qui traduit un traitement très satisfaisant de la pollution. En ce qui concerne le paramètre NGL, le respect de la norme se comprend en concentration ou rendement.

■ Principaux événements de l'année

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES AUTOMATES ET DE LA SUPERVISION DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

L'année 2013 a vu s'achever les travaux de renouvellement des automates et de la supervision dont la réunion de démarrage a eu lieu le 2 février 2011. Le démontage des anciens automates et de l'ancien système a été réalisé du 7 au 16 janvier 2013 puis le repli de la base vie a eu lieu le 17 janvier 2013. La réception des installations a été prononcée le 12 février 2013. C'est à cette date qu'a débuté la période d'un an de garantie de bon de fonctionnement.

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

La visite d'inspection des installations classées au titre de la réglementation ICPE qui avait eu lieu en 2012 avait notamment fait apparaître la nécessité de mettre en conformité la torchère existante. Ces travaux de renouvellement ont été entrepris au cours des mois de juin et juillet 2013.

Afin de répondre aux exigences de l'arrêté préfectoral du 13 avril 2011, la nouvelle torchère est dotée des équipements suivants :

- 2 vannes électrohydrauliques à ouverture lente et fermeture rapide (organe de coupure rapide),
- une sonde de température,
- un piquage d'échantillonnage des fumées au sommet de la torchère ramené à hauteur d'homme (ce qui permet de réaliser des mesures représentatives des émissions de polluants à l'atmosphère dans des conditions d'accessibilité aisées).

Les mesures de température sont dorénavant ramenées en supervision où elles sont enregistrées en continu. La nouvelle torchère (et équipements associés) répond donc dorénavant en tous points aux préconisations de la DRIEE.

EXPERTISE TECHNIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION DE DEPOLLUTION

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a effectué un audit du dispositif d'autosurveillance du système d'assainissement de la station de dépollution le 3 juillet 2012. Cette visite a donné lieu à un rapport d'expertise présentant un certain nombre de remarques qui portaient principalement sur les mesures de débit, les prélèvements et les analyses. L'ensemble des non-conformités a été levé au cours de l'année 2013 hormis celles portant sur la normalisation des mesures de débit au niveau des 3 by-pass et en entrée de station. Ces mesures de débit seront revues dans leur globalité dans le cadre de l'extension de la station.

SURVEILLANCE DES MICROPOLLUANTS ET RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU (RSDE)

En application de l'arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2012, 8 campagnes d'analyses de 11 substances ont été réalisées en 2013 dans le cadre de la surveillance régulière. Ces analyses sont dorénavant intégrées au planning d'auto-surveillance de la station de dépollution.

MISE EN CONFORMITE CONTRE LE RISQUE DE Foudre

Les travaux de mise en conformité contre le risque foudre ont été réalisés fin 2012 et début 2013 conformément aux préconisations de l'ARF (Analyse du Risque Foudre) et de l'Etude Technique qui a suivi. La vérification initiale des dispositifs installés a eu lieu en septembre et novembre 2013. Cette vérification obligatoire permet de valider les travaux effectués, de garantir leur mise en œuvre et ainsi de confirmer la bonne protection du site vis-à-vis du risque foudre. Cette vérification initiale a fait apparaître un certain nombre de réserves qu'il conviendra de lever en 2014.

ETUDE D'EXTENSION DE LA STATION DE DEPLUTION

Lors du Comité Syndical de juin 2013, les Elus ont décidé de valider l'extension et la modernisation de la station de dépollution et ont acté que :

- la capacité de la nouvelle station de dépollution sera portée à 500.000 équivalents habitants,
- l'extension se fera sur le site actuel de la station,
- le rejet de cette nouvelle station se fera dans la Seine, via le collecteur Garges – Epinay, sous réserve de la levée les dernières incertitudes techniques et réglementaires.





Les valeurs sont inférieures aux seuils réglementaires de l'arrêté du 8 janvier 1998. Les boues sont donc conformes pour être valorisées et compostées.



■ Gestion des boues

Depuis mars 2012, la seule destination des boues est le compostage. Etant donnée la bonne qualité des boues produites, le SIAH a pris la décision de ne pas conserver le Centre d'Enfouissement Technique (CET) des boues comme filière d'évacuation régulière mais uniquement en cas de pollution et éventuellement lorsqu'aucune plateforme de compostage n'est disponible. Quoi qu'il en soit, le nombre de sites de compostage mis à la disposition du SIAH est tel que cette dernière éventualité est peu probable à ce jour. Aucune évacuation vers un CET n'a été nécessaire pour l'année 2013.

En 2013, 13 288 tonnes de boues ont été produites et envoyées en centre de compostage agréé.

Le suivi de la tendance de la production de boues dans le tableau ci-dessous expose bien, depuis la remise en service

du digesteur en 2010, une diminution du volume de boues, jusqu'à une stabilisation depuis la fin de l'année 2011. Cette stabilisation se confirme sur l'année 2013.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BOUES

Afin de pouvoir être valorisées, les boues de la station de dépollution doivent respecter l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées. Les critères d'acceptation des boues vers les centres de compostage sont identiques à l'arrêté du 8 janvier 1998.

Evolution du tonnage de boues évacuées

2009	2010	2011	2012	2013
Tonnage annuel total de boues humides évacuées				
22 183	14 509	13 853	13 578	13 288
Evolution par rapport à l'année précédente				
+5,3%	-34,6%	-4,5%	-1,9%	-2,13%

	Teneur (mg/kg MS)	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)
	seuil réglementaire	10,00	1 000,00	1 000,00	10,00	200,00	800,00	3 000,00
2012	max % valeur limite	21	6	49	10	16	7	47
2013	max % valeur limite	29	5	50	11	14	7	47
	valeur maximale	2,90	47	500	1,10	28	52	1 400
	Moyenne annuelle	1,91	40,25	423,33	0,88	23,58	39,33	1 060,83

Les teneurs en Zinc et en Cuivre des boues, bien que largement sous les seuils réglementaires, trop élevées se sont révélées à plusieurs reprises incompatibles avec les exigences normatives du produit final, obligeant l'exploitant à mélanger certains andains des boues du SIAH avec d'autres boues, afin de diminuer les teneurs totales des lots et ainsi obtenir un compost normé.

COMPOSTAGE

L'évacuation de 13 288 tonnes de boues de la station de Bonneuil-en-France vers les sites de compostage a été effectuée en 2013. La totalité de la production des boues a été compostée conformément à la norme NFU-44095.

Nom du Site	Département	Communes	Distance depuis Bonneuil-en-France en Km	Tonnage de boues humides évacuées
Oise Compost	60	Reuil-sur-Brèche	85	7 200
Drouais Compost	28	Le Bouday-Thierry	105	5 411
La Solière de la Colombe	45	Saint-Péravy la Colombe	160	677



BILAN CARBONE

D'après la méthode de calcul établie par l'ADEME, les émissions de CO2 pour la prestation de transport des boues est de 99,4 tonnes pour 13 287,90 tonnes de boues évacuées, soit une émission moyenne de 7,5 kgCO2/tonnes de boues pour l'année 2013.

BILAN CARBONE

Le bilan carbone est calculé selon la formule suivante :

distance parcourue par tour (base aller-retour)	X	consommation moyenne de carburant au 100 km	X	émission de CO2 par litre de carburant
				100

Globalement, le traitement des boues en compostage présente un bilan carbone proche du neutre. L'économie d'engrais réalisée par les agriculteurs et la séquestration du carbone biogénique compense en grande partie les émissions liées au transport, au traitement et à la valorisation du compost produit.

CHARGEMENT DES CAMIONS

Pour des raisons de respect du code de la route et de sécurité, le suivi du poids total des camions au départ de la station de dépollution est également réalisé. En effet, en France, le code de la route détermine un Poids Total Roulant Autorisé (PTRA) ou également appelé Poids Maximal Autorisé (PMA) déterminé en fonction du nombre d'essieux et d'une silhouette. En cas de contrôle, si le dépassement du PTRA est constaté, le camion pourrait être immobilisé. Depuis 2012, le Poids Total Roulant Autorisé pour un camion équipé de 5 essieux (camions bennes céréalières) est, conformément au code de la route, établi à 44 Tonnes.

En 2013, sur 477 camions évacués en centre de compostage, 20 ont été mesurés en « surcharge » (poids supérieur à 44 Tonnes) soit 4,1%. En 2012, le pourcentage de surcharge était de 8,2%. Malgré une tendance à la baisse très nette, il est important que ce pourcentage de surcharge soit éliminé.

Le suivi renforcé du Poids Maximal Roulant Autorisé des camions sera donc poursuivi en 2014.



partie
2.1

VALORISATION ET SUIVI DU COMPOST

Suite aux prises de commandes auprès des agriculteurs, des affrètements pour les livraisons sont effectués. Le Syndicat bénéficie d'une moins-value sur la prise en charge des boues de la station de dépollution, grâce à la revente du compost. L'ensemble des lots issus des boues du SIAH est conforme à la norme NF U 44-095. La totalité des composts a été valorisée en grande culture, dans un rayon de 25 à 30 kilomètres autour des centres de compostage. La dose d'épandage moyenne pratiquée est de l'ordre de 8 tonnes / hectare, principalement pour les cultures de colza, betteraves et blé. ●

UN RÉSEAU DE MESURE DU MILIEU NATUREL FIABILISÉ

Le territoire du SIAH est défini par les deux bassins versants des cours d'eau du Croult et du Petit Rosne. Ce secteur est situé au Sud-est du Val d'Oise sur une superficie de 20.000 hectares. Ces deux cours d'eau représentent un linéaire d'environ 54 km. Le petit Rosne est le plus important affluent du Croult, il prend sa source à Bouffémont et rejoint le Croult au niveau de la commune d'Arnouville. Le Petit Rosne possède 9 affluents et le Croult possède 3 affluents.

■ Présentation du programme de mesures de qualité des eaux superficielles sur les bassins versants du Petit Rosne et du Croult

La connaissance de la qualité des eaux de nos rivières s'appuie sur des mesures effectuées sur des sites représentatifs par temps sec (au minimum 2 jours de temps sec). En 2013, le suivi a été réalisé sur 19 points, 12 sur le bassin versant du Petit Rosne et 7 sur le bassin versant du Croult.

Les analyses des prélèvements portent sur les éléments suivants :

- Sur chaque site, ont été analysés différents paramètres (nitrates, phosphore, matières organiques...) permettant d'apprécier l'état physico-chimique des cours d'eau et le

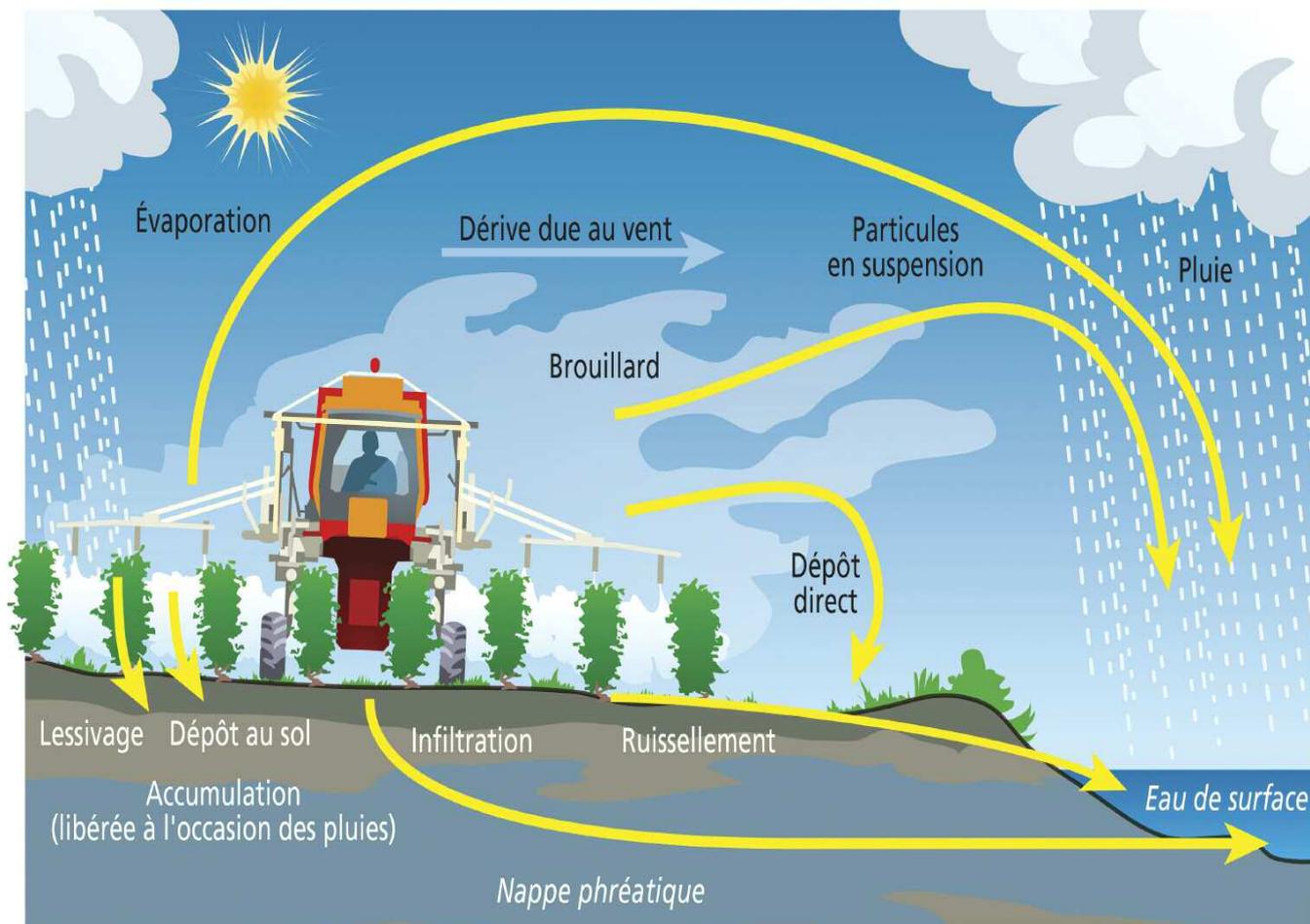
niveau de ses altérations à l'aide de grilles d'évaluation homogènes sur le territoire national (SEQ EAU et DCE). Ces analyses physico-chimiques, qui renseignent ponctuellement sur la qualité de l'eau, ont été réalisées en mars, juillet, octobre et décembre 2013.

- La recherche des 41 substances classées dangereuses et prioritaires de la Directive Cadre Européenne (DCE) pour définir l'état chimique de la rivière a été réalisée à l'aval de notre territoire sur Le Croult (veine d'eau et sédiments), en amont de sa confluence avec La Morée, le 10 juillet 2013.
- En sus, plus de 400 molécules phytosanitaires ont été recherchées conformément à celles figurant dans le réseau de surveillance de la DRIEE Ile-de-France sur 3 points (2 points en amont de chaque bassin versant plus le point à l'aval du territoire où sont recherchées les substances DCE). La recherche est réalisée sur la veine d'eau et les sédiments. Parmi ces molécules phytosanitaires recherchées, nous avons des herbicides, des insecticides, des fongicides et des métabolites (molécules issues de la dégradation de substances actives comme l'AMPA qui est le métabolite du Glyphosate, la molécule active d'un célèbre désherbant).

BILAN DE L'ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE DE NOS COURS D'EAU SELON LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU (SEQ EAU)

Type d'altération	Paramètres mesurés	Source et incidence sur le milieu aquatique
Altération Matières Organiques et oxydables	Oxygène dissous, Taux de saturation en O ₂ , DBO ₅ , DCO, Carbone organique, NH ₄ ⁺ et NTK	La matière organique présente dans l'eau provient de diverses sources : les rejets domestiques et urbains, les rejets industriels et agricoles. La dégradation de la matière organique consomme de l'oxygène et peut être à l'origine d'une altération profonde de la composition biologique de l'écosystème aquatique.
Altération Matières azotées	NH ₄ ⁺ , NTK et NO ₂ ⁻	L'origine des matières azotées dans les cours d'eau est multiple : les origines naturelles (lessivage des sols), les origines anthropiques (eaux usées urbaines, rejets industriels, engrais). Cette pollution accompagne généralement la pollution par les matières organiques et oxydables et tend à évoluer dans le même sens.
Altération Nitrates	NO ₃ ⁻	La présence de nitrates dans l'eau est essentiellement due à l'agriculture. Elle a également pour origine la dégradation des matières organiques, qu'elles soient naturelles ou anthropiques.
Altération Matières Phosphorées	Phosphore total et orthophosphates	Les perturbations du cycle du phosphore ont comme principales origines les engrais, le métabolisme humain et animal et les lessives. En quantité excessive dans les rivières, il peut provoquer une croissance exagérée des végétaux.

LA DIFFUSION DES PRODUITS PHYTO-SANITAIRES DANS LES MILIEUX



partie
2.1

Sur les 19 points restants, l'analyse des différents paramètres via la grille SEQ EAU donne les résultats suivants, sachant qu'un des points a été non exploitable :

Classe de qualité :	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Altération Matières Organiques et oxydables	0	7	4	1	6
Altération Matières azotées	0	6	1	1	10
Altération Nitrates	0	2	1	14	1
Altération Matières Phosphorées	4	4	1	4	5
Bilan Global	0	1	2	4	11

Concernant l'année 2013, on constate une amélioration des paramètres physico-chimiques composant les altérations « matières organiques et oxydables » et « altérations matières phosphorées ». On constate davantage de points dans la classe « bonne » comparé à l'année 2012. Cependant notons tout de même la dégradation des altérations « azote » qui conduisent logiquement à une très mauvaise qualité physico-chimique des eaux superficielles des rivières de notre territoire.

■ Suivi de la pollution des cours d'eau par les micropolluants en 2013

Sont appelés micropolluants des substances présentes en très faible quantité dans un milieu naturel et susceptible d'induire des effets négatifs dans ce milieu à faible ou très faible concentration.

On peut les regrouper sous 5 grandes familles :

- Métaux (Cuivre, plomb, mercure...),
- Métalloïdes et organométalliques (Arsenic, silicium...),
- Pesticides (Glyphosate...),
- Substances organiques,
- Substances pharmaceutiques et hormones.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable. La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen.

Les grands principes de la DCE sont :

- une gestion par bassin versant ;
- la fixation d'objectifs par « masse d'eau » ;
- une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances ;
- une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux ;
- une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau.

Pour l'unité hydrographique Croult-Morée, dont font partie le Croult et le Petit Rosne, les objectifs sont :

- Atteinte du bon potentiel écologique des masses d'eau fortement modifiées d'ici 2021 pour le Croult et 2027 pour le Petit Rosne,
- Atteinte du bon état chimique des masses d'eau, d'ici 2021 pour le Petit Rosne et 2027 pour le Croult.

DÉROULEMENT DES CAMPAGNES

A chaque campagne de mesure des « micropolluants », les paramètres physico-chimiques classiques sont aussi pris en compte ce qui permet de mieux interpréter les résultats (par exemple, l'augmentation de la concentration d'un ou plusieurs micropolluants peut s'expliquer par une pollution généralisée, accidentelle ou industrielle). A chaque campagne, une vingtaine de points sont suivis en tout, et près de 400 molécules phytosanitaires sont analysées.

BILAN GÉNÉRAL SUR LA CONTAMINATION PAR LES MICROPOLLUANTS

Sur les 425 molécules recherchées (179 insecticides, 128 herbicides, 20 métabolites, 80 fongicides et 18 autres molécules), seules 29 molécules ont été effectivement mesurées lors des campagnes : 27 produits phytosanitaires (16 herbicides, 1 métabolite, 1 cytotatique, 1 insecticide et 8 fongicides) et 2 substances DCE (diuron et cadmium).

Ce sont surtout les herbicides et les fongicides qui sont retrouvés dans les eaux superficielles :

- le glyphosate représente près de plus de 97% des quantités relevées,
- le diuron, interdit d'utilisation, est encore retrouvé.
Le cadmium est mesuré à des concentrations presque deux fois supérieures à la Norme de Qualité Environnementale (NQE).

Cette année, on retrouve encore des molécules interdites d'utilisation sur les 29 détectées comme par exemple le diuron et l'atrazine.

Concernant la strate sédiment, on retrouve généralement des traces de métaux lourds (cadmium, nickel, plomb et mercure) et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). ●

UNE LUTTE INDISPENSABLE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Le SIAH a réalisé, depuis 2007, des enquêtes et des diagnostics des pratiques phytosanitaires des communes souhaitant participer à la démarche collective de réduction du recours aux produits phytosanitaires sur son territoire.

A ce jour, 22 collectivités sur 39 ont retourné le questionnaire d'enquêtes sur leurs pratiques phytosanitaires. Le SIAH souhaite inviter les collectivités restantes à participer à cette démarche et actualiser le diagnostic des pratiques phytosanitaires pour les 7 collectivités sur 39 ayant fait l'objet d'un diagnostic entre 2007 et 2009.

Suite à l'analyse des différentes enquêtes et diagnostics sur les pratiques phytosanitaires, on constate des améliorations, notamment sur la formation des agents, la conformité des EPI, qui peut s'expliquer par la communication faite auprès des collectivités. Cependant, on note une baisse de près de 20 % au sujet de la conformité des emballages vides et des produits phytosanitaires non utilisables. Ce dernier point est certainement dû à un manque d'information sur les produits ayant connu un retrait de distribution et de vente.

On remarque la stagnation des techniques alternatives. Il est possible que des difficultés apparaissent dans la mise en œuvre de ces techniques par les collectivités, peut être liées à une mauvaise connaissance de ces techniques alternatives.

Les nouvelles dispositions réglementaires sur l'usage des pesticides sont dues au constat généralisé de contamination des eaux souterraines et superficielles. Elles visent à minimiser les risques pour la santé des utilisateurs et des populations exposées lors de l'application des produits phytosanitaires ainsi qu'à limiter le coût du traitement de l'eau potable.

Dans ce cadre de plus en plus restrictif sur l'usage des pesticides, des aides techniques et financières existent pour permettre aux collectivités d'être conformes à la réglementation ou de passer à une démarche ambitieuse et responsable d'arrêt des traitements phytosanitaires.

Certaines collectivités du territoire d'intervention du SIAH se sont lancées d'ores et déjà dans cette démarche. Mais cette action n'a de sens que si elle s'harmonise à l'échelle du bassin versant (protection de la ressource en eau potable et respect de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau). ●

partie
2.1



VERS UNE MAÎTRISE DES REJETS INDUSTRIELS

Dans le cadre de l'amélioration du système d'assainissement, le SIAH a mis en place une démarche de maîtrise des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche s'inscrit notamment dans l'objectif de respect des exigences réglementaires actuelles. Une politique cohérente et efficace en matière d'assainissement des effluents industriels doit être mise en place afin de réduire dans son ensemble le déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement et d'assurer la sécurité du personnel intervenant dans les réseaux.

L'objectif fixé est d'atteindre une maîtrise globale des rejets non domestiques principaux en 5 ans, c'est-à-dire en délivrant des arrêtés d'autorisations de déversement à l'ensemble des industriels le nécessitant et en les accompagnant dans la réalisation de travaux de mise en conformité technique si besoin.

Outre ces régularisations technique et administrative, le SIAH mène diverses actions de communication autour de cette démarche. En 2013, des formations ont été réalisées pour de futurs entrepreneurs à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise ; des échanges avec différents organismes (services des installations classées, Conseil National des Professions de l'Automobile, etc.) ont eu lieu. Des plaquettes de communication à destination des entreprises et des communes adhérentes au SIAH peuvent également être distribuées en tant que de besoin.

En complément des moyens humains mis en œuvre par le SIAH, un marché public de prestation de services a été attribué le 9 septembre 2012. Il vise à :

- effectuer une campagne de mesure afin de disposer d'un état initial des effluents d'eaux usées en différents points stratégiques du réseau,
- réaliser des investigations de terrain auprès des établissements,
- établir des projets d'autorisation de déversement en prenant en compte les objectifs en matière de maîtrise des pollutions d'origine industrielle,
- rechercher des optimisations possibles en vue de réduire les flux et les risques de pollution accidentelle,
- suivre les dossiers établis pour le déversement des établissements industriels.



Dans le cadre de la détermination de l'état initial, une campagne de mesures de pollution en 9 points-clés du réseau d'eaux usées (points de mesure permanents du SIAH et sorties de zones industrielles) a été menée en novembre 2012. Les résultats obtenus ont été exploités au cours du premier semestre 2013. Ils ont permis de mettre en évidence la non-biodégradabilité de certains effluents et des concentrations élevées en métaux, en micropolluants et en hydrocarbures volatils en quelques points.



Une seconde campagne de mesures en 5 points du réseau d'eaux usées était prévue au cours du dernier trimestre de l'année 2013 mais celle-ci a été reportée en janvier 2014. Une visite de reconnaissance de terrain a été effectuée le 20 novembre 2013 afin de valider in situ l'implantation des points de mesure.

En 2013, 180 entreprises ont été contactées, 111 visites et 7 contre-visites ont été réalisées et 97 dossiers techniques ont été validés et transmis aux établissements audités. 46 établissements ont été identifiés comme non-conformes en 2013, ce qui représente un taux de 41% d'entreprises non-conformes par rapport au nombre total de visites.

Afin de caractériser les rejets de certaines entreprises, des bilans de pollution ponctuels et sur 24h ont été réalisés en 2013 pour 5 établissements.

La plupart des non-conformités relevées concernent un risque de déversement accidentel vers le réseau d'eaux pluviales (26%) et le déversement d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales (19%). Au 31 décembre 2013, le montant total des travaux de mise en conformité préconisés est estimé à 1 081 005 € H.T.

5 entreprises seulement concentrent la plupart des montants à engager.

En 2013, 52 projets d'arrêtés d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques ont été élaborés. De plus, 44 dossiers de demande d'aide à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ont été pré-remplis. Il est à noter que certains établissements font le choix de ne pas déposer de dossier de demande d'aide auprès de l'AESN. 3 dossiers de demande d'aide financière ont été transmis à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en 2013 (concernant 3 établissements distincts) où ils étaient en cours d'instruction au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, 20 dossiers étaient finalisés (installations d'assainissement conformes et régularisation administrative effectuée). Il apparaît que 5 entreprises se sont mises en conformité techniquement et que 17 établissements ont prévus de se mettre en conformité dans les prochains mois. Au cours du dernier trimestre 2013, 3 contre-visites ont été effectuées. Pour une de ces contre-visites, il s'agissait de préciser les travaux à réaliser et, pour les deux autres, d'attester de la conformité de travaux effectués. Ces travaux se sont révélés non-conformes ou incomplets. ●



DES ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

« Ô Ciel, dis-moi quand il va pleuvoir, nos récoltes seront-elles sauvées, les inondations du fleuve enrichiront-elles nos terres ? »

Oui, nos ancêtres égyptiens voyaient les crues du Nil comme des bénédictions des Dieux !

Que dire de nous, en Ile-de-France, au XXI^e siècle, confrontés à une urbanisation héritée pour la plupart du XX^e siècle, et qui confère à nos cours d'eau locaux, le Croult et son affluent principal, le Petit Rosne, un caractère belliqueux, de par les inondations non maîtrisées qu'ils aiment à provoquer, pris à la gorge qu'ils sont par un corset de béton constitués de voiries et d'immeubles.

Ce sont ces crises hydrauliques, générées par une météorologie tout aussi indomptable, que le SIAH, depuis plusieurs décennies, tente de juguler à défaut de pouvoir supprimer toute inondation. Une mission de longue haleine, contrainte par des enjeux socio-économiques prégnants, et nécessitant paradoxalement toujours plus de moyens humains et financiers...



UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE AUTOUR DES DOCUMENTS D'URBANISME

■ Avis sur les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT, PADD / PLU)

Le SIAH afin de s'assurer de la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et la politique de la gestion de l'assainissement, souhaite être consulté au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PADD et PLU) en participant aux réunions de présentation aux personnes publiques et en émettant un avis sur les dossiers avant enquête publique.

Le SIAH a ainsi été amené à émettre en 2013 des avis sur les PLU des communes de Moisselles, Le Mesnil-Aubry, Puiseux-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Witz et Villiers-Le-Bel. Les observations émises traduisent les prescriptions générales imposées par le SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne aux communes adhérentes.

Ces prescriptions sont applicables jusqu'à ce que le zonage d'assainissement, à délimiter sur le territoire communal conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, soit soumis à enquête publique. En effet, ce document (notice explicative, plan de zonage Eaux Usées et plan de zonage Eaux Pluviales) présente l'intérêt d'être plus précis sur les volets Eaux Usées et Eaux Pluviales pour l'ensemble des zones définies dans le cadre du PLU.

■ Avis sur les demandes d'autorisation de construire

Le SIAH émet un avis technique sur l'assainissement pour chacun des projets individuels à usage d'habitation (construction, extension, réhabilitation, etc.) et d'aménagements (construction ou réhabilitation de logements collectifs, d'hébergements hôteliers, de commerces ou d'artisanat, d'entrepôts, de locaux commerciaux, de bureaux, d'établissements publics, etc.) qu'il reçoit : les prescriptions émises portent sur les eaux usées et les eaux pluviales.

Dans le cadre de l'avis technique, il est précisé, quel que soit le type de projet, que l'assainissement du projet doit être réalisé de façon à assurer la stricte séparation des eaux usées et des eaux pluviales (caractère séparatif) et que les branchements aux réseaux publics d'assainissement sont à réaliser selon les prescriptions des règlements en vigueur. Le SIAH précise également les points de raccordement au réseau d'assainissement intercommunal ou communal pour les communes dont le SIAH est gestionnaire de l'exploitation.



	Nbre d'avis émis	% / Total d'avis PC émis	Volume prescrit en m ³	% / Total volume prescrit
Tranche de volume prescrit entre de 0 - 10 m ³	307	87 %	287	4 %
Tranche de volume prescrit entre 11 et 50 m ³	16	5 %	342	5 %
Tranche de volume prescrit entre 51 et 100 m ³	9	3 %	823	10 %
Tranche de volume prescrit entre 101 et 500 m ³	15	4 %	3234	41 %
Tranche de volume prescrit de plus 501 m ³	4	1 %	3165	40 %
Total	351		7 851	

Dans le cadre de l'avis technique sur les eaux pluviales, le SIAH émet des prescriptions pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle, conformément au règlement d'assainissement, au zonage d'eaux pluviales délimité sur le territoire de la commune, si celui-ci existe, ou au règlement du Plan Local d'Urbanisme. En effet, du fait de ses obligations de rejet aval (limité à 14 m³/seconde au niveau de la confluence entre le Croult et la Morée), le SIAH impose aux pétitionnaires une gestion des eaux pluviales à la parcelle en les infiltrant (si la nature du sol le permet) ou en les restituant au réseau public avec un débit global maximum de 0,7 litre / seconde / hectare de parcelle.

Le SIAH calcule le volume nécessaire au stockage des eaux pluviales du projet faisant l'objet de la demande d'autorisation de construire. Ce volume est calculé pour assurer la rétention des eaux pluviales d'une pluie de période de retour cinquantennale. Il pourra être mis en œuvre sous la forme d'ouvrage enterré (bassin de rétention, canalisation surdimensionnée, etc.), sous la forme d'une toiture terrasse ou faire l'objet d'un aménagement intégré aux espaces verts (noues enherbées, modelés de terrain pour éviter le ruissellement des eaux pluviales, etc.).

Afin d'évaluer sa politique de communication, qui se traduit à la fois par une action sur le terrain et sur des supports papier, voire informatiques, il a été mis en place en 2007 un indicateur traduisant la présence dans les permis de construire, au moment du dépôt, de dispositifs de gestion des eaux pluviales, cohérentes avec les prescriptions du SIAH. Sur les cinq dernières années, ces indicateurs se sont traduits par les résultats ci-contre :

L'analyse rétrospective depuis 2007, montre, malgré une tendance à la hausse, des résultats sur les permis de construire des maisons individuelles de 2007 à 2011, une baisse sensible depuis 2012 malgré :

- L'impact des supports de communication fournis aux pétitionnaires et, dans une mesure moindre, à la sensibilisation liée au journal Idée Eau ;
- Une meilleure sensibilisation des services instructeurs des communes ;
- Une prise de conscience sociétale (à défaut d'être nécessairement économique) des aspects environnementaux liés à l'eau.

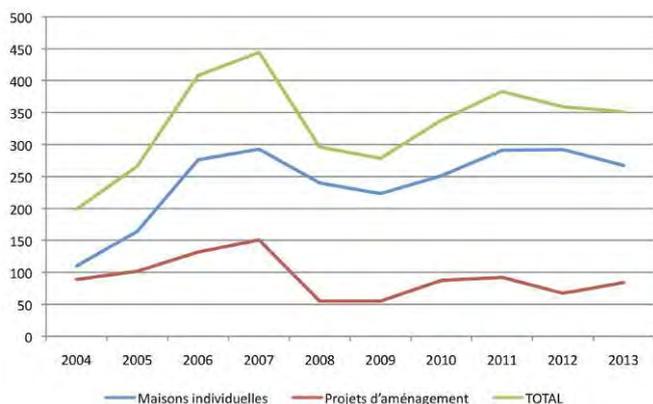
En revanche, le pourcentage relatif aux projets d'aménagement est relativement égal aux années précédentes.

Pourcentage de présence de la gestion des eaux pluviales à la parcelle dans les dossiers de demande d'autorisation de construire	PC Maisons individuelles	PC Projets d'Aménagement
2007	6%	42%
2008	10%	50%
2009	18%	44%
2010	28%	44%
2011	29%	41%
2012	18%	48%
2013	16%	43%

■ Evolutions constatées depuis 5 ans :

Le nombre de dossiers instruits en 2013, en ce qui concerne les maisons individuelles, est légèrement inférieur à 2011 et 2012 et reste encore élevé par rapport au nombre de dossiers instruits les années précédentes (2008 à 2010).

S'agissant des projets d'aménagement, le nombre de dossiers instruits est plus important qu'en 2012. Il y a une baisse sensible du nombre de dossiers traités depuis 2006-2007.



■ Totalité des volumes prescrits

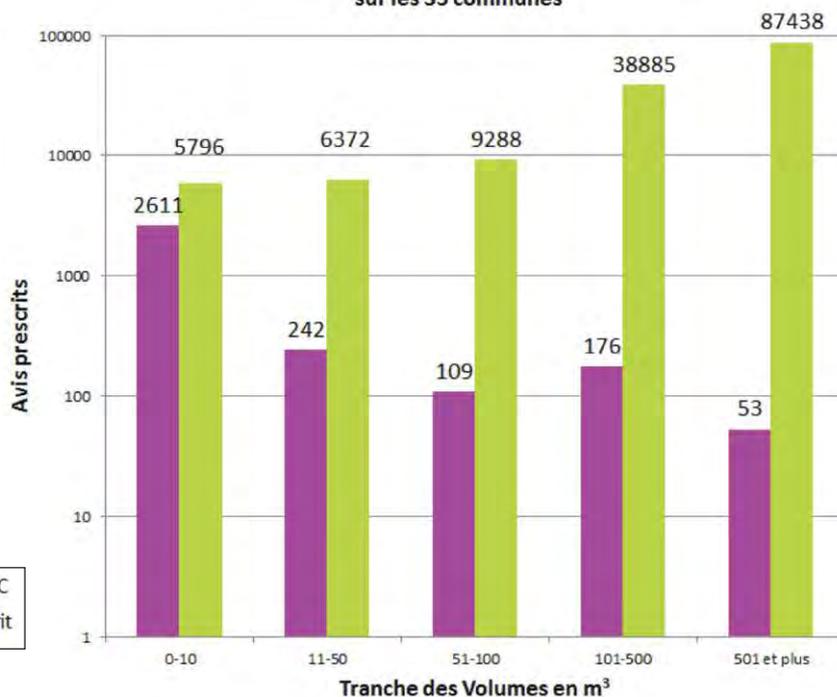
Depuis 2004 à fin 2013 près de 150 000 m³ de rétention des eaux pluviales à la parcelle, en domaine privé, ont été prescrits dans le cadre de nos avis émis. Le tableau et le graphique ci-après représentent la totalité des volumes prescrits par tranche de volume.

SUIVI DES AVIS REPRIS DANS LES ARRÊTÉS D'AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Les avis techniques du SIAH sont globalement repris en 2013 dans les arrêtés d'autorisation de construire délivrés par les Maires. Toutefois, il arrive que la reprise des prescriptions ne soit pas totalement exacte. Parfois, les prescriptions sont seulement jointes à l'arrêté de permis de construire dans lequel il est noté que « les prescriptions du S.I.A.H. dans l'avis ci-annexé devront être respectées ».



Volumes de Rétention prescrits du 01/01/04 au 31/12/13 dans le cadre de l'instruction des Permis de Construire - Maisons individuelles et Projets d'Aménagement sur les 35 communes



DÉVELOPPEMENT DU SYSTEME DE TELEGESTION

Protéger les populations contre les inondations liées aux deux principaux cours d'eau traversant le territoire du SIAH est l'une des principales missions du Syndicat depuis sa création.

Elle se concrétise par les nombreux bassins de rétention aménagés sur son bassin versant. Ces ouvrages peuvent être de différentes natures (génie civil ou terrain naturel encaissé) et avoir différents aspects. Depuis que le SIAH est maître d'ouvrage des projets d'aménagements hydrauliques sur son territoire, ses critères de sélection ont toujours été la pertinence hydraulique et l'intégration paysagère de ses bassins. Cette politique a donné naissance à plusieurs ouvrages d'envergure qui sont majoritairement à ciel ouvert, végétalisés, en eau ou secs.

Un bassin de retenue a pour vocation de contenir les eaux de pluie et de ruissellement en un point du bassin versant de façon à contrôler le débit maximum qui transitera à l'aval. La retenue des eaux est rendue possible par une vanne amovible installée à la sortie de l'ouvrage. Celle-ci est ouverte de sorte à laisser s'écouler le débit de temps sec du cours d'eau, et tamponne les eaux dès que le débit atteint un certain niveau, tout en laissant s'écouler un « débit de fuite » qui n'aura pas de conséquence néfaste pour l'aval. La maîtrise de ce débit de fuite, calculé lors de la conception du bassin, est donc la garantie que la rivière ne déborde pas de son lit en aval. La gestion des phases de remplissage du bassin en temps de pluie et de sa vidange est un élément essentiel pour la sécurité des habitants du secteur, et cela d'autant plus en milieu urbain où les enjeux économiques peuvent être conséquents. Gérer un bassin de rétention revient donc à optimiser son remplissage dans le temps de sorte à écrêter le pic de crue.

C'est, entre autres, par l'aménagement des bassins de retenue le long de son réseau hydrographique que le SIAH prévient le risque inondation sur son territoire. De fait, ces bassins se retrouvent interconnectés et seule une vision globale de la sollicitation de ces ouvrages en temps de pluie permet une régulation des flux optimisée et sécuritaire. Compte tenu de l'étendue du territoire, cette vision globale se traduit pas la mise en place de moyens permettant de connaître en temps réel la sollicitation des bassins, autrement dit leurs niveaux de remplissage, et de pouvoir les gérer à distance. C'est ce qui s'appelle la télégestion.



■ Le système de télégestion

Dans un souci d'efficacité face à la gestion de crise que peuvent engendrer les crues de grandes ampleurs, le SIAH du Croult et du Petit Rosne a engagé depuis plusieurs années le développement d'un système de télégestion. De par l'ensemble des informations de terrain qu'il centralise au sein des locaux du syndicat, ce système est une aide précieuse à la décision et un outil permettant une réactivité accrue pour la gestion du remplissage des bassins. L'ensemble de ce système se compose :

- d'un poste de gestion technique centralisée qui permet d'accéder à la supervision. Ce logiciel gère les communications avec l'ensemble des installations de terrain et livre une vue d'ensemble ergonomique en temps réel,
- de quatorze bassins de retenue télégerés, équipés de vannes motorisées et de points de mesure de niveau, destinés à optimiser le fonctionnement hydraulique de ces bassins,
- de dix points de mesure de débit répartis sur le Croult et Petit Rosne destinés à contrôler de manière optimale les débits de fuite et connaître en temps réel l'état du système hydraulique.

Seule une stratégie de télégestion globale des ouvrages, consistant à rechercher la meilleure répartition des flux dans le système hydraulique pour qu'il fonctionne de manière optimale en tout point, est à même de prendre en compte l'ensemble des objectifs de gestion. La mise en œuvre d'une telle stratégie suppose alors des extensions du système de télégestion existant et notamment la mise en place d'un réseau de télémesure sur les bassins non télégerés et sur le réseau à l'aval des bassins télégerés, afin de connaître en temps réel l'état du réseau hydrographique.

■ Les actions réalisées en 2013

Au cours de l'année 2013, les pluviomètres installés sur les bassins de l'Orme du Ramoneur à Moisselles et des Réserves de Chauffour à Sarcelles ont été intégrés à la supervision. Ces installations permettent au SIAH de disposer d'une mesure de précipitation pratiquement en temps réel sur son territoire.

Afin de maintenir un système toujours plus efficace, le matériel d'acquisition sur les points de mesures du réseau d'eaux pluviales a été changé.

La supervision a fait l'objet d'un paramétrage spécifique destiné à accélérer la gestion des bassins par son utilisateur. Ainsi, des consignes de vannes spécifiques ont été intégrées de sorte à

pouvoir agir simultanément sur l'ensemble des bassins, et selon différents scénarios de précipitation.

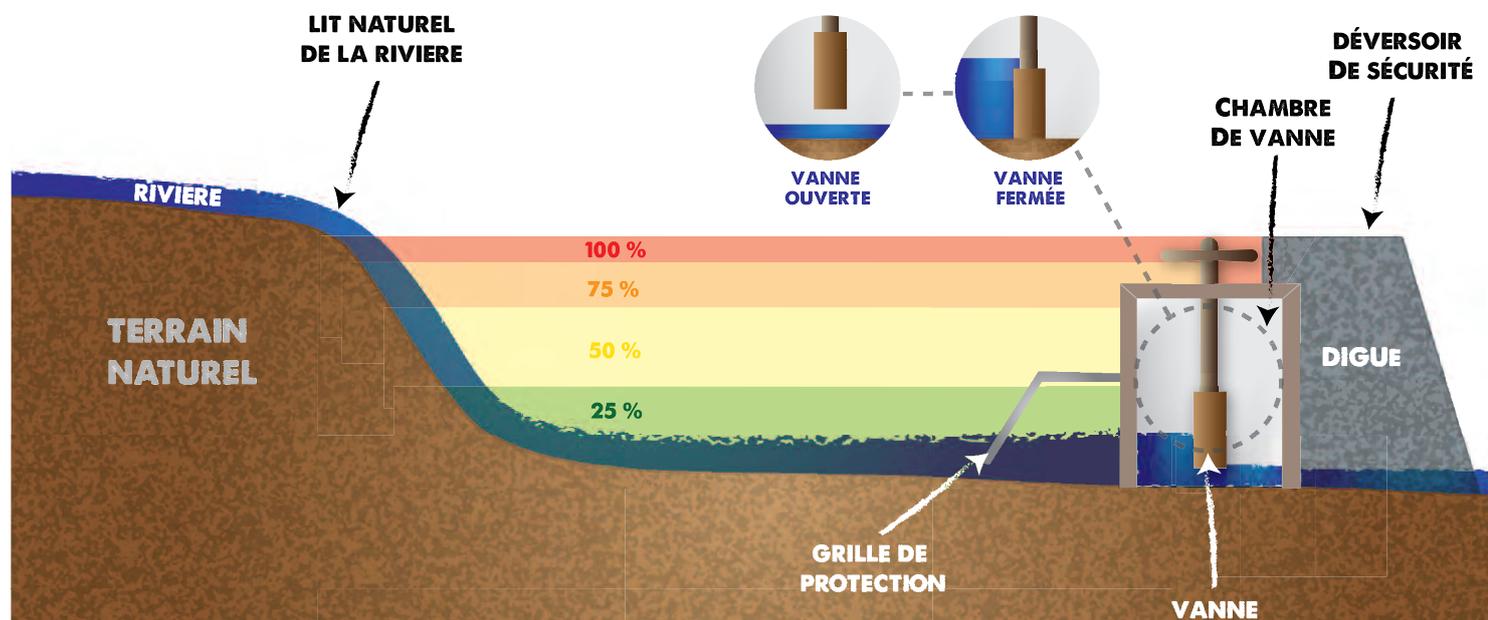
Concernant le système informatique, des onduleurs ont été mis en place avec l'ensemble du système dans une baie informatique dédiée, afin de pallier des coupures électriques.

■ La maintenance permanente du système

Afin d'assurer au mieux nos missions de lutte contre les inondations, et de maintenir notre système de télégestion au plus proche des réalités du terrain, il est nécessaire de réaliser un certain nombre de prestations sur le système :

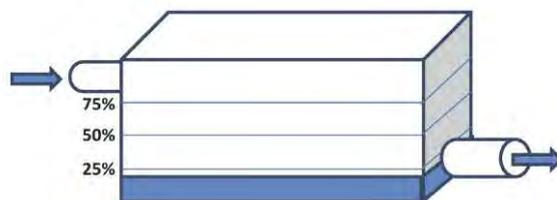
- la réalisation régulière de sauvegarde des programmes et des données,
- la mise à jour permanente des logiciels avec la signature de contrats avec les différents éditeurs logiciels,
- l'intégration des nouvelles sections de mesures dans le système,
- le renouvellement du matériel informatique.

Ceci est une partie des missions du service qui permet d'avoir un système opérationnel et d'être au service de nos missions 24h/24 et 365j/365. ●



SUIVI DU TAUX DE REMPLISSAGE DES BASSINS

Les fréquences de remplissage des bassins de retenue télégérés ont été déterminées pour l'année 2013 grâce aux données recueillies sur les différents points de mesure. Le tableau suivant expose le nombre de remplissages par tranche de volume comme illustré sur le schéma ci-contre :



REPLISSAGE DES BASSINS DE RETENUE D'EAUX PLUVIALES TELEGERES DU SIAH - ANNÉE 2013

BASSIN VERSANT DU PETIT ROSNE

BASSIN DE RETENUE	Nombre de remplissages supérieurs à 75 % du volume du bassin	Nombre de remplissages entre 50 % et 75 % du volume du bassin	Nombre de remplissages entre 25 % et 50 % du volume du bassin	Nombre de remplissages entre 1% et 25 % du volume du bassin	Nombre total de remplissages du bassin	Nombre de mois de mesures valides / Année 2013
Orme du Ramoneur Moisselles	0	0	0	25	25	12/12
Bourguignons I Ezanville	0	0	1	35	36	10/12
Réserves de Chauffour Ecouen	0	1	3	34	38	12/12
Mangrove Sarcelles	0	1	4	53	58	12/12
Coppin Sarcelles	1	4	2	58	65	12/12
Combattants Sarcelles	0	0	0	0	0	0/12
Arnouville Est Arnouville	2	7	22	54	85	12/12

BASSIN VERSANT DU CROULT

Coudray Puisseux-en-France	0	0	0	2	2	12/12
Hirondelles Puisseux-en-France	0	0	0	7	7	12/12
Petite Solle Louvres	0	0	0	9	9	12/12
Val le Roy Bouqueval	0	0	1	8	9	12/12
Pré de la Motte Le Thilly	2	0	3	37	42	8/12
Trois fontaines Gonesse	6	2	10	52	70	12/12



GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

Une maison se conçoit, se construit, et s'entretient au fil du temps : jardin, murs, façades, charpente,...

Il en va de même du patrimoine du SIAH, constitué d'une station de dépollution des eaux usées mais également et au même titre, de réseaux et de bassins de rétention qu'il convient de concevoir et de construire dans les règles de l'art, d'en assurer la gestion et d'en étaler le renouvellement pour lisser l'impact financier sur les budgets syndicaux.

Mieux vaut entretenir peu et longtemps que laisser le temps faire son œuvre et devoir tout changer en même temps ! La comparaison semble imparable mais elle se révèle malgré tout loin d'être triviale...



ENTRETIEN DES RÉSEAUX

L'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du SIAH Croult et Petit Rosne est effectué selon une fréquence prédéterminée. La définition de cette fréquence est établie sur la base de notre connaissance pratique des réseaux et des informations relevées sur ces ouvrages (vétusté, dysfonctionnements observés, inspections télévisées, etc.). 18 communes adhérentes ont décidé de confier la gestion de leurs réseaux communaux au SIAH. Il s'agit de Baillet-en-France, Bonneuil-en-France, Bouffémont, Bouqueval, Epiais-lès-Louvres, Ezanville, Fontenay-en-Parisis, Gonesse, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Mareil-en-France, Montsoul, Piscop, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Villaines-sous-Bois, Villeron et Saint-Witz. Ces interventions concernent principalement :

- Visites et contrôles visuels
- Curage mécanique des collecteurs
- Nettoyage des bouches d'engouffrement
- Traitement des déchets d'assainissement
- Pompage des bacs à graisse et traitement des déchets graisseux

■ Inspections télévisées :

Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales intercommunaux et communaux évoluent dans le temps. Leur structure ainsi que leur étanchéité peuvent s'altérer sous l'effet de facteurs internes et externes (corrosion due aux effluents, chocs dus aux véhicules lourds, défauts structurels, etc.). L'inspection télévisée permet de visualiser la canalisation enterrée de l'intérieur et de recueillir et compiler des informations très précises sur leur état. Il en découle éventuellement des préconisations d'interventions ou de travaux. Cette approche permet d'agir de façon préventive, ce qui a le double avantage de réduire les dommages environnementaux (en évitant des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par exemple) et de réduire le plus souvent les coûts d'intervention ou éventuellement de lisser les dépenses financières par rapport au budget courant.

En 2013, 4 896 mètres de réseaux intercommunaux d'eaux usées et 364 mètres de réseaux intercommunaux d'eaux pluviales ont fait l'objet d'une inspection télévisée. De plus, 5 355 mètres de réseaux communaux d'eaux usées et 2 882 mètres de réseaux communaux d'eaux pluviales ont également été inspectés.

■ Curage :

Le curage d'une canalisation consiste à envoyer un tuyau souple à haute pression à l'intérieur du collecteur. En 2013, 38 034 mètres de canalisations d'eaux usées syndicales et 3057 mètres de canalisation d'eaux pluviales syndicales et d'ouvrages visitables ont été curés. De plus, 16 582 mètres de canalisations communales d'eaux usées ont été curées ainsi que 3 123 mètres de canalisation communales d'eaux pluviales. 405 tonnes de sable ont été extraites de ces ouvrages en 2013.

■ Travaux divers :

Les interventions réalisées consistent en des travaux de réparation et de remise en état des ouvrages.

La nature de ces travaux consiste :

- à sceller ou à remplacer les tampons de regard de visite sous chaussée ou sous trottoir,
- à sceller ou à remplacer les bouches d'engouffrement,
- à rechercher et à mettre à niveau les tampons sur regard de visite,
- à reprendre la tranchée d'assainissement sur d'éventuels affaissements
- à réhabiliter certains regards.



■ Astreinte :

L'astreinte s'applique sur l'ensemble des réseaux, des ouvrages et équipements gérés par le SIAH. Il existe trois astreintes : une astreinte « exploitation » assurée par un agent du service travaux, une astreinte « hydraulique » assurée par un agent du service hydraulique et une astreinte « surveillance » assurée par un agent du pôle « surveillance du patrimoine ».

■ Vérification de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales :

Le réseau d'assainissement du SIAH est de type séparatif. Le respect de la bonne séparation des eaux usées et des eaux

pluviales est une condition indispensable pour le bon fonctionnement du système mais également pour le respect du milieu naturel. Les agents du SIAH Croult et Petit Rosne effectuent, tout au long de l'année, des vérifications des raccordements de particuliers aux réseaux hydrauliques. ●

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de contrôles effectués	241	197	448	355	350	396
Non-conformités détectées	50	34	93	56	41	57
Taux de non conformité	21%	17%	21%	16%	12%	14%



OPÉRATIONS DE TRAVAUX

En 2013, le SIAH a réalisé les opérations de travaux suivantes :

Réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales - Le Thillay

Montant : 566 905, 85 € HT
(subvention AESN à hauteur de 137 505 € HT)

- Dépose de 187 ml du collecteur d'eaux usées de diamètre 200 mm
- Dépose de 229 ml du collecteur d'eaux usées de diamètre 150 mm
- Chemisage de 129 ml du collecteur d'eaux usées de diamètre 200 mm
- Chemisage de 171 ml du collecteur d'eaux usées de diamètre 150 mm
- Dépose et repose de 39 ml du collecteur d'eaux pluviales de diamètre 800 mm
- Repose de 416 ml du collecteur d'eaux usées de diamètre 200 mm en grès
- Chemisage de 115 ml du collecteur d'eaux pluviales de diamètre 800 mm
- Chemisage de 199 ml du collecteur d'eaux pluviales de diamètre 500 mm
- Dépose et repose de 13 regards de visite
- Reprise de 47 boîtes de branchements

Réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées - Sarcelles et Villiers-le-Bel

Montant : 79 936,90 € HT
(subvention AESN à hauteur de 26 583 euros HT)

- Dépose et repose de 22 ml de canalisation d'eaux usées intercommunale en grès de diamètre 200 mm.
- Chemisage de 248 ml de canalisation d'eaux usées intercommunale de diamètre 200 mm.
- Chemisage de 102 ml de canalisation d'eaux usées intercommunale de diamètre 300 mm.

Réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées - Le Plessis-Gassot

Montant : 7 911 € HT

- Chemisage de 67 ml du collecteur d'eaux usées de diamètre 200 mm ;
- Reprise d'étanchéité d'un regard ;
- Reprise d'1 cunette.



Sarcelles

Réhabilitation par chemisage des collecteurs intercommunaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Saint-Brice-sous-Forêt

Montant : 235 813 € HT

Pour les eaux pluviales

- Chemisage de la canalisation en béton de diamètre 1000 mm sur 170 ml
- Chemisage de la canalisation en béton de diamètre 1200 mm sur 34 ml
- Chemisage de la canalisation en béton de diamètre 1100 mm sur 219 ml
- Réouverture des 27 branchements après chemisage
- Réhabilitation de 2 regards de visite
- Découpage de la chemise dans un regard borgne

Pour les eaux usées

- Chemisage de la canalisation en béton de diamètre 400 mm sur 415 ml ●

Pose de collecteurs intercommunaux d'eaux usées - Roissy-en-France.

Montant : 788 003, 40 € HT

(subvention AESN à hauteur de 258 928 euros HT)

- Pose de canalisation d'eaux usées de diamètre 500 mm en fonte sur 1192 ml
- Pose de canalisation d'eaux usées de diamètre 200 mm en fonte sur 23 ml
- Pose de 36 regards de visite
- Création de 1080 ml de piste de chantier
- Dépose de 27 ml de canalisation de diamètre 300 mm
- Comblement à la cendre volante du réseau actuel d'eaux usées pour un volume de 87 m³
- Abandon de 28 regards de visite
- Transformation des pistes de chantier en chemins



Saint-Brice-sous-Forêt

ENTRETIEN DES RIVIERES ET DES BASSINS DE RETENUE

■ Entretien des rivières

En 2013, 13 739 mètres de rivières, rus et fossés ont fait l'objet d'un curage manuel sur le territoire du SIAH Croult et Petit Rosne.

■ Entretien des équipements électromécaniques

Le marché correspond aux prestations portant sur les équipements électromécaniques du SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne soit :

- les postes de relèvement et de refoulement,
- les dégrilleurs,
- les vannes automatisées équipant les bassins de retenue ainsi que leurs équipements de télégestion,
- les vannes automatisées équipant les bassins de dépollution,
- les points de mesure sur le réseau eaux pluviales dans la Vallée du Croult et du Petit Rosne,
- les points de mesure sur le réseau eaux usées

LES AMÉLIORATIONS RÉALISÉES EN 2013

- Mise en place d'une mesure par ultrason sur le dégrilleur du Haut du Roy à Sarcelles,
- Mise en place d'une mesure par ultrason sur le dégrilleur du Stade à Sarcelles avec un afficheur numérique,
- Renouvellement de la deuxième pompe du poste de relèvement de Mareil-en-France par une pompe dilacératrice,
- Modification de la gestion de fonctionnement des postes de relèvement de Sarcelles et de Mareil-en-France pour limiter la formation de graisse (mise en place d'un marnage aléatoire),
- Sécurisation et enfouissement de l'alimentation électrique et téléphonique du bassin des prés de la motte à Goussainville. ●



POLITIQUE DE COMMUNICATION ADAPTÉE AUX ENJEUX

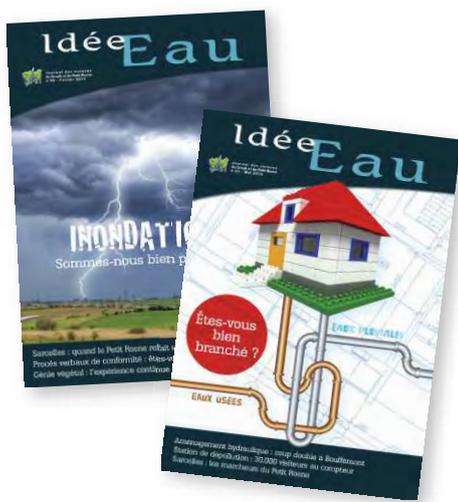
La communication : parent pauvre d'une structure technique comme le SIAH ?
Non, bien au contraire, et les multiples actions menées dans divers domaines depuis bien longtemps le démontrent.

Encore faut-il, doit-on le reconnaître, sans cesse se remettre en question pour s'assurer que nos méthodes, nos supports, nos actions, sont et restent pertinentes eu égard aux publics que nous visons et aux budgets que nous engageons sur ces sujets.

C'est le souci permanent des équipes et élus du SIAH : se remettre en question pour être toujours plus efficaces !



Au titre de sa mission de service public, le SIAH Croult et Petit Rosne développe un certain nombre de supports de communication à destination des habitants de ses communes. L'objectif est d'informer sur les projets en cours, qu'il s'agisse de travaux d'aménagement, d'entretien des réseaux, etc. mais également de rendre compte du suivi des grands projets concernant la gestion de l'eau à l'échelle régionale et nationale. Etroitement lié aux problématiques environnementales et au développement durable de par la nature de ses missions, il mène également depuis plusieurs années des actions de sensibilisation à la protection de l'eau, en particulier auprès des enfants des 35 communes. En interne, des outils de communication ont été développés pour faciliter l'accès à certains moyens ou documents fonctionnels et améliorer la connaissance respective des autres services.



■ Le magazine Idée Eau

Le magazine du SIAH Croult et Petit Rosne, « Idée Eau », fait l'objet d'une distribution en boîtes aux lettres aux 114 000 foyers concernés. Il traite des problématiques liées à l'eau avec un cadrage systématique à l'échelle locale. Il informe également sur les travaux en cours et sur les choix techniques. Des sujets de fond relatif au développement durable sont également développés.

■ Actions diverses

Le SIAH Croult et Petit Rosne dispose d'une revue de presse à usage interne informant les équipes de l'actualité locale notamment en matière d'urbanisme et d'environnement. Un site intranet est également disponible : www.siah-croult.org.

Divers documents sont régulièrement créés pour assister les démarches techniques du SIAH : plaquettes d'informations aux riverains concernées par des travaux ou des opérations d'entretien du réseau, plaquettes d'information dans le cadre d'actions ciblées du SIAH, préparation de réunions interservices, événementiels, etc. ●

■ Les visites de la station de dépollution

En 2013, plus de 2 600 personnes ont visité la station de dépollution dont une grande majorité d'enfants issus d'écoles du Val d'Oise, tous niveaux scolaires confondus. Les visites s'effectuent accompagnées et commentées, des écouteurs étant fournis, par un guide expérimenté en matière de pédagogie et de vulgarisation, capable de s'adapter du niveau CM1 jusqu'aux adultes. Pour les plus jeunes, une vidéo exposant les notions de base est présentée. Des documents pédagogiques sont remis à la fin de la visite à chaque personne dont une bande dessinée pour les enfants.

Pour favoriser la venue des écoles de ses 35 communes, le SIAH Croult et Petit Rosne finance le transport des classes. En 2013, près de 71 bus ont été financés correspondant au transport d'environ 2 000 enfants. La station de dépollution est ainsi utilisée comme un véritable outil de communication, permettant, au-delà des explications sur le fonctionnement des ouvrages, d'aborder le sujet des comportements de chacun et de leur importance dans le cycle de l'eau.



UNE PRÉSENCE FORTE EN TANT QU'ACTEUR LOCAL

...ou comment trouver sa place au sein d'acteurs aux enjeux parfois diamétralement opposés, dans un contexte de fort développement économique pour les trente prochaines années ?

Compétences, références, présence, telles seraient les clés de la reconnaissance du SIAH comme un acteur nécessaire, pour ne pas dire indispensable, en toute humilité, dans le domaine de la protection des milieux aquatiques et de la lutte contre les inondations.

Et pourtant, que d'énergie dépensée, à l'heure où le spectre du Grand Paris fait parfois peser des ombres incertaines, pour faire conserver au SIAH la place acquise sur son territoire depuis 1945, contre vents et marées.



FINANCEMENT ET SUIVI DES SCHÉMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT

Le SIAH assiste les communes adhérentes pour l'élaboration de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) à l'échelle de leur territoire soit comme pilote de cette étude dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage mandatée soit en tant qu'assistant à maître d'ouvrage.

Cette étude a un double objectif :

- délimitation sur l'ensemble du territoire (après enquête publique) du zonage Eaux Usées et le zonage Eaux Pluviales ;
- proposition de solutions techniques chiffrées pour résoudre les problèmes identifiés au cours des investigations de terrain, définir les besoins de développement de l'assainissement au vu des perspectives d'évolution en matière d'urbanisme, élaboration d'un planning pluriannuel hiérarchisé de travaux et détermination du devenir des systèmes d'assainissement non collectif existants sur le territoire de la Commune.

Cette étude de Schéma Directeur d'Assainissement permet à la commune de mettre en œuvre une politique d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) à court, moyen et long terme en cohérence avec la planification urbaine.

Une synthèse de l'ensemble des actions et des travaux déterminés dans le cadre des études de Schéma Directeur d'Assainissement est réalisée. Dans cette synthèse sont notam-

ment indiqués selon le type d'action (restructuration / reconstruction collecteur, enquête de conformité, mise en conformité, extension de la collecte, ITV, actions à mener auprès des industriels, études hydrauliques, création de rétention/restitution des EP) les gains attendus, éventuellement quantifiés, en ECPP (eaux claires parasites permanentes), en ECM (eaux claires météoriques), en Qualité du Milieu Naturel, en Qualité des Eaux Usées ainsi que le maître d'ouvrage. Le coût ainsi que l'échéance inscrite dans les programmes d'actions des rapports de SDA sont également spécifiés.

Le SIAH fait l'état d'avancement / réalisation des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage, ou la maîtrise d'ouvrage mandatée ou lorsque qu'une demande d'aide financière a été sollicitée auprès du SIAH pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées. L'objectif de ce suivi est d'assurer et d'inciter la cohérence et la logique de détermination des priorités en matière de réductions des eaux claires parasites en rapport avec les projets d'urbanisation future et de leurs impacts sur les réseaux d'assainissement. Il s'agit également d'inciter la mise en conformité des branchements particuliers pour supprimer les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel en vue de l'objectif de bon potentiel écologique conformément aux obligations de résultats fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de 2000. ●



Etat d'avancement	Nombre de collectivités*	Communes concernées
Non commencé et non programmé	1	Chennevières-Lès-Louvres
SDA en cours	2	Vaud'Herland et Bonneuil-en-France
SDA terminé / projet de zonage non adopté	6	CAVAM, Le Mesnil-Aubry, Louvres, Puisieux-en-France, Vémars et Saint-Witz
SDA terminé / projet de zonage adopté / Non soumis à enquête publique	0	Bouqueval, Epiais-lès-Louvres et le Plessis-Gassot
Zonage soumis à enquête publique et opposable au tiers	27	Andilly, Arnouville, Attainville, Baillet-en-France, Bouffémont, Domont, Ecoeu, Ezanville, Fontenay-en-Parisis, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Le Thillay, Mareil-en-France, Montmorency, Montsoult, Piscop, Roissy-en-France, Saint-Brice/s Forêt, Sarcelles, Villaines-sous-Bois, Villeron et Villiers-le-Bel

*Le SDA de la CAVAM remplacera à terme ceux d'Andilly et de Montmorency.

SUIVI DU DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

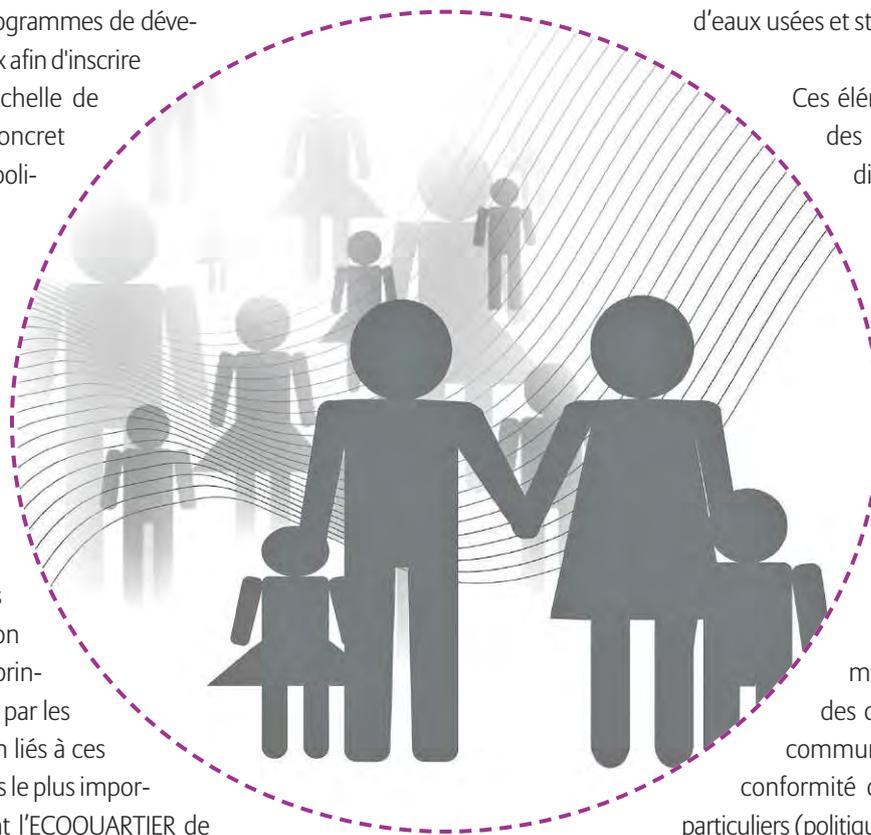
Le SIAH assure l'actualisation des données recueillies dans le cadre de son schéma Directeur d'Assainissement (SDA), étude qui s'est achevée en 2004, pour anticiper leurs impacts sur les réseaux d'eaux usées et sur la station de dépollution. Dans le cadre du Grand Paris, des contrats territoriaux sont établis (CDT). Ces contrats, signés entre l'Etat, les services décentralisés et les collectivités territoriales concernées, sont basés sur des programmes de développement territoriaux afin d'inscrire dans le temps (à l'échelle de 20 ans) et dans le concret les ambitions métropolitaines.

Dans les années à venir, l'aménagement du territoire francilien et donc du territoire d'intervention du SIAH s'appuie sur de grands projets urbains, l'évolution démographique est principalement impactée par les apports de population liés à ces grands projets urbains le plus important d'entre eux étant l'ECOQUARTIER de Louvres-Puiseux en France (3500 logements créés).

Les principaux projets de réalisation de développement socio-économique concernent les communes de Roissy-en-France et de Gonesse où de vastes espaces sont destinés à abriter des activités du secteur tertiaire (Centre d'affaires, commerces, restauration, hôtellerie,...).

Par ailleurs, pour accompagner l'accroissement de la population et le développement économique du territoire, il est prévu de réaliser des équipements collectifs (groupes scolaires, maisons de retraite, équipements sportifs).

Ces données permettent d'évaluer les rejets en m^3/j supplémentaires à court, moyen et long terme et leurs incidences sur le système d'assainissement du SIAH (réseau d'eaux usées et station de dépollution).



Ces éléments sont rapprochés des données dont le SIAH dispose, sur les apports d'eaux claires parasites permanentes (infiltration d'eaux de nappe dans les réseaux d'eaux usées) et d'eaux claires météoriques (mauvais branchements Eaux Pluviales dans Eaux Usées) pour prioriser les actions et travaux à mener en matière de réhabilitation des collecteurs syndicaux et communaux et de mise en conformité des branchements des particuliers (politique communale).

Ces éléments sont également rapprochés des données des charges actuelles traitées par la station de dépollution et de sa capacité nominale de traitement. Les perspectives des évolutions socio-économiques confirment la nécessité de prévoir une extension de l'usine de dépollution. L'étude d'impact de l'extension de la station de dépollution est en cours. ●

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

De l'argent, toujours de l'argent, mais pour quoi faire ?

Dans le cas du SIAH, le rapport qui est entre vos mains démontre que derrière les taxes et redevances qui font vivre cette collectivité, des services majeurs sont rendus aux populations locales.

Et ces services, ce sont des hommes et des femmes, qu'il convient de recruter, de former, de conserver, afin de garder une culture technique et une éthique communes, gages de projets fondés techniquement, sécurisés juridiquement, acceptables financièrement.

Telle est la gageure qui retient l'attention constante des élus et des cadres dirigeants du SIAH.



RESSOURCES HUMAINES

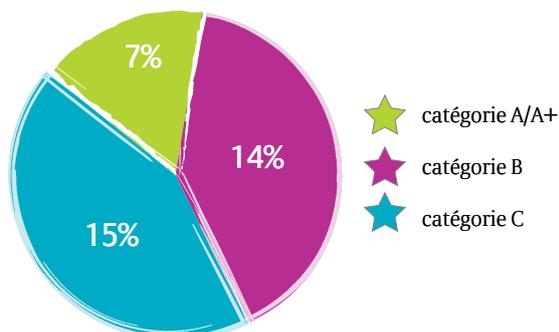
Le SIAH du Croult et du Petit Rosne est composé, au 31 décembre 2013, de 36 agents, 15 hommes et 21 femmes qui possèdent des profils très différents. La plupart du personnel détient une formation technique liée à la spécificité des métiers de l'assainissement.

La structure comprend des trois domaines d'action, communication, administratif et technique. L'ensemble des non-titulaires, recruté depuis ces dernières années, tente le concours afférent à son cadre d'emploi. Il s'agit d'une condition d'embauche de ces agents. Egalement, lorsque le statut de l'agent le lui permet (catégorie C), le SIAH stagiérise l'agent après évaluation de sa valeur professionnelle. La proportion d'agents titulaires par rapport aux agents non-titulaires a évolué de la manière suivante :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de non-titulaires	8	7	9	6	9	14	10	8
Nombre de titulaires	27	24	24	26	23	26	26	28
Total	35	31	33	32	32	40	35	36
% de titulaires	77%	77%	73%	81%	72%	65%	72%	78%

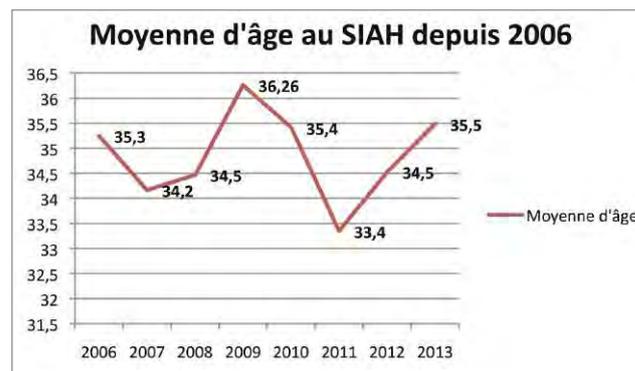
Comme dans toute intercommunalité, la proportion de cadres est plus importante que dans les communes. Ainsi, le niveau de qualification dépasse très largement, en moyenne, le niveau du baccalauréat.

Répartition du personnel par cadre d'emploi



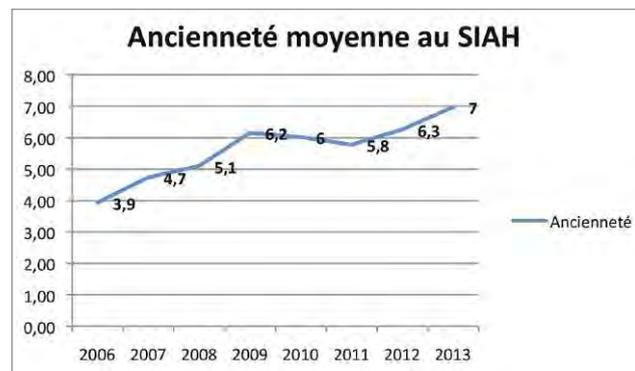
Les effectifs du syndicat se caractérisent par une moyenne d'âge peu élevée, 35 ans.

La création du service patrimoine et le recrutement d'agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi en début d'année expliquent la baisse de la moyenne d'âge en 2011. Cette équipe et globalement celle du SIAH ayant vocation à se pérenniser, la moyenne d'âge augmente.



Ancienneté et nombre de mouvements :

Les équipes du SIAH, du faible nombre de mouvements sur l'année, ont une ancienneté moyenne qui est toujours croissante.



■ Formation

Depuis plusieurs années, le SIAH accompagne les agents dans leur volonté de progresser, par la mise en place d'une politique de formation volontariste.

Lors des évaluations annuelles, les formations à suivre par l'agent au regard de ses nécessités de progression sont programmées. Des priorités sont définies en fonction des objectifs assignés au service.

Le projet de formation du S.I.A.H. des vallées du Croult et Petit Rosne se traduit par plusieurs axes :

- continuer la structuration de ses services pour en faciliter son organisation (management, approfondissement des connaissances techniques, amélioration des procédures, mise en place de modes opératoires),
- continuer l'intégration des nouveaux agents pour améliorer le fonctionnement des services (perfectionnement et acquisition de nouvelles compétences pour développer les activités et du statut de la fonction publique pour connaître les droits et devoirs des fonctionnaires mais aussi les organes paritaires),
- la sensibilisation de l'ensemble des agents aux aspects sécurité : sur le lieu de travail, incendie, circulation, ACMO, sauveteurs secouristes.

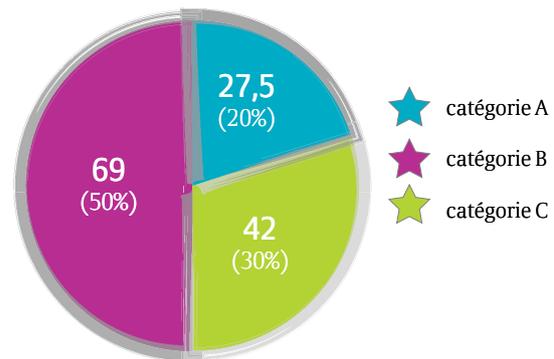
Au titre de l'année 2013, plusieurs objectifs de formation ont été définis :

- Aider les agents non-titulaires à réussir le concours d'entrée dans la fonction publique territoriale ;
- Sensibiliser à l'hygiène et à la sécurité ;
- Favoriser l'acquisition des compétences pour la réalisation des projets interservices du S.I.A.H,
- Favoriser l'acquisition et l'optimisation des compétences par unité.

Les éléments clefs relatifs à la conduite de formation sont les suivants :

- tous les agents en service effectif ont suivi une formation au moins en 2013 ;
- sur 97 stages effectués tous agents confondus, 8 jours de formation groupées organisées ont regroupé 77 stagiaires ;
- tous les stages sont liés aux objectifs du programme de management environnemental du SIAH ;
- la majeure partie des organismes de formation sont des organismes privés, ce qui s'explique par les métiers techniques du SIAH et la difficulté par le CNFPT de définir une offre satisfaisante dans le domaine ;
- la majeure partie des stages ont été suivis sur site ;
- le total du nombre de jours réalisé est de 138,5 jours soit une moyenne de 4 jours par agent et par an ;
- le coût total des formations au titre de l'année 2013 est de 14 265 euros HT.

Nombre de jours de formation réalisés par catégorie d'emploi



	Nombre de jours de formation suivis						
	2007	2007	2009	2010	2011	2012	2013
Catégorie A	70	19	42	23,5	24	46,5	27,5
Catégorie B	128	80,5	74,5	68	83	30,5	30,5
Catégorie C	36,5	15,5	15	54	63,5	44	69



■ Gestion du temps de travail

QUOTITÉ DE TRAVAIL

Quasiment tous les agents du SIAH sont à temps complet. Pour information, il n'y a pas eu d'octroi de temps partiel de droit en 2013.

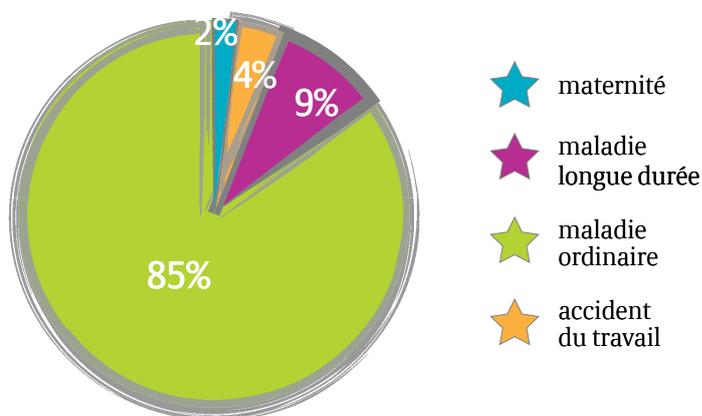
HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Le nombre total d'heures supplémentaires effectuées en 2013 est de 74,30 heures. Environ les deux tiers des heures supplémentaires sont réalisés par des techniciens supérieurs territoriaux. Ce faible nombre met en évidence une adéquation entre le nombre d'agents et le respect des délais dans l'atteinte des objectifs.

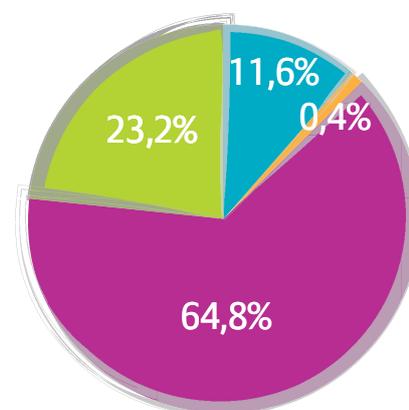
ABSENTÉISME POUR RAISON DE SANTÉ

L'absentéisme pour raison de santé est un problème structurel dans la fonction publique territoriale. Les structures de taille à peu près comparable à celle du SIAH ont un taux d'absentéisme, tous risques confondus, de 9 % en 2012. Au SIAH du Croult et du Petit Rosne, le taux d'absentéisme est moins élevé que la moyenne des structures de taille similaire au SIAH et qui est, pour l'année

Répartition par nature d'arrêts de travail statistiques nationales Année 2012



Répartition par nature d'arrêts de travail au SIAH. Année 2013



2013, de 8,5%. En effet, force a été de constater des congés de longue maladie et de maternité qui ont touché des agents et qui ont été impactants en termes de statistiques.

TYPOLOGIE DES ARRETS POUR RAISON DE SANTÉ

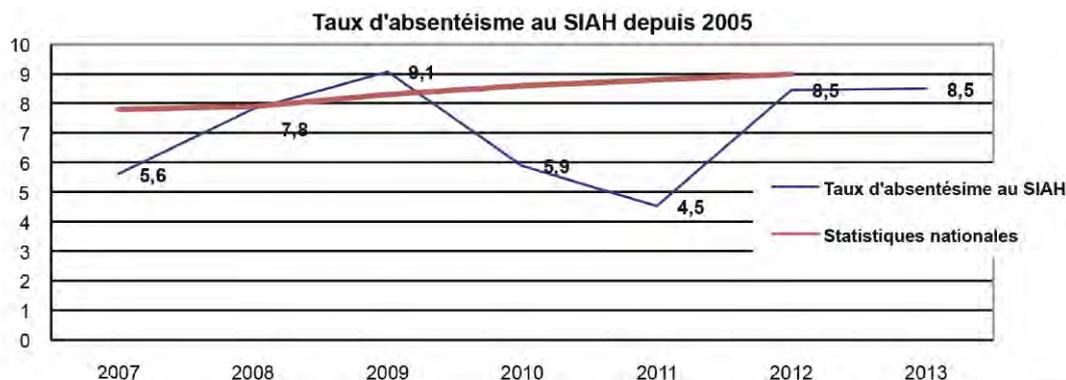
La répartition par type d'absence du SIAH a fait l'objet d'une comparaison avec les statistiques nationales. Le SIAH présente un nombre de jours d'arrêts de travail consécutifs à un accident du travail quasiment nul. Le taux d'arrêt maladie pour longue durée dépasse très largement les statistiques sur des structures de taille comparable. En revanche, les statistiques du SIAH concernant la maladie ordinaire sont très satisfaisantes. La moyenne d'âge du SIAH est de nature à expliquer la part d'absentéisme liée à la maternité.

GESTION DES COMPTES ÉPARGNE TEMPS

Conformément aux décrets de 2004 et 2010: « il est institué dans la fonction publique territoriale un compte épargne-temps. Ce compte permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés » - article 1 du décret

L'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le CET au bénéfice du demandeur dès qu'il en fait la demande. Le compte épargne temps a été mis en place en 2008. Depuis sa mise en place, 13 agents encore en poste au SIAH ont souscrit un compte-épargne temps. A ce chiffre s'ajoutent, en 2013, 5 nouvelles ouvertures de compte-épargne temps. ●

EVOLUTION DE L'ABSENTEISME



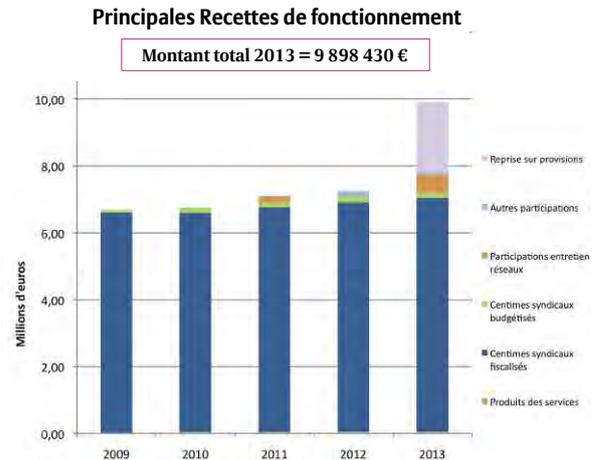
FINANCES

Sur le plan budgétaire, le SIAH comprend trois budgets :

- Le budget principal eaux pluviales ;
- Le budget annexe eaux usées ;
- Le budget annexe du SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

BUDGET EAUX PLUVIALES

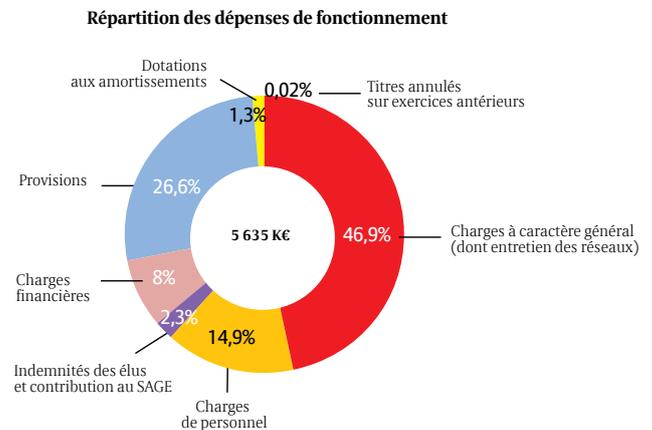
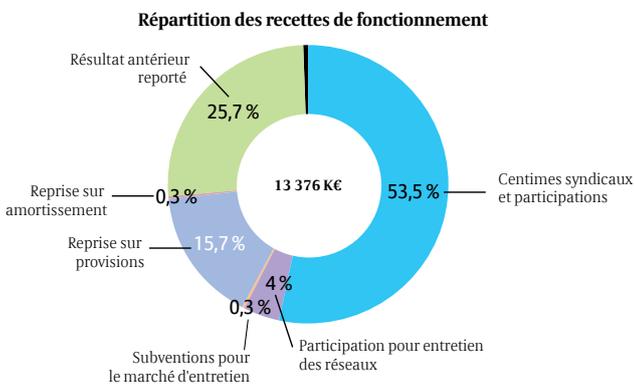
Le budget eaux pluviales a pour vocation d'assurer l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, des bassins de retenue, du Croult et du Petit Rosne et de réaliser toutes les opérations relevant de ce domaine. Il est principalement financé par les centimes syndicaux. En 2013, l'augmentation de 1% par rapport à la masse des centimes perçue est au même niveau que l'inflation. L'année 2013 est marquée par une reprise sur provision suite à l'annulation d'un risque contentieux. Le graphique ci-contre retrace l'évolution des recettes réelles de fonctionnement.



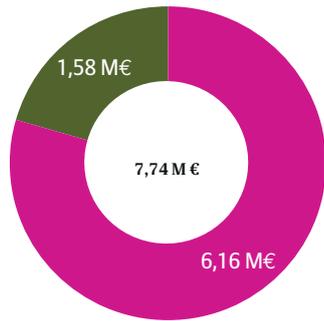
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les graphiques ci-après retracent la répartition des recettes et des dépenses de fonctionnement relatives au budget eaux pluviales. Pour les principales dépenses de fonctionnement, on peut constater que :

- Les charges à caractère général représentent 46,9% dont une majeure partie (85,4%) est affectée à l'entretien des réseaux intercommunaux (curages, inspections télévisées, etc.)
- Les intérêts d'emprunts pèsent à hauteur de 8,0%
- Les salaires et indemnités des élus représentent 16,8% dont 14,8% pour le personnel (dépenses supportées pour moitié sur ce budget).
- Les provisions pour risques contentieux s'élèvent à 26,6%



Répartition du résultat de l'année 2013



Affectation des résultats de l'année 2013

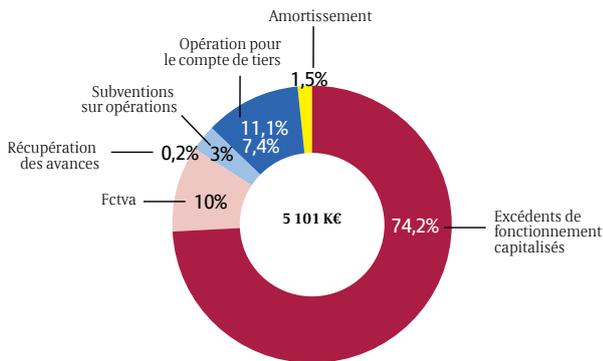
1,58 M€ Couvrant le déficit d'investissement

6,16 M€ Reporté en fonctionnement servant à financer l'investissement

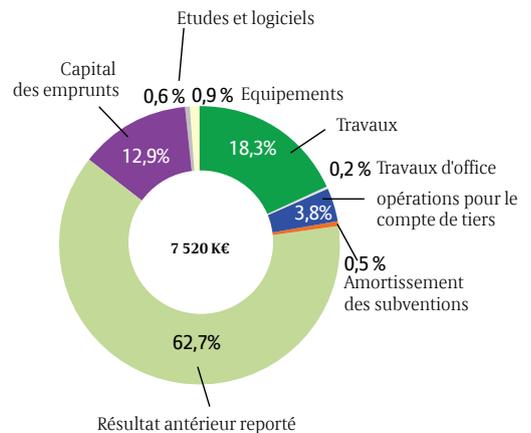
La totalité des chiffres ci-dessus représente le réalisé de l'année 2013

SECTION D'INVESTISSEMENT

Répartition des recettes d'investissement



Répartition des dépenses d'investissement

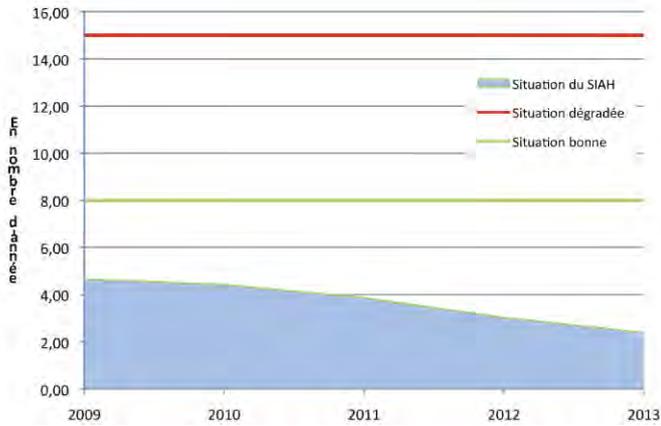


- 74,2% des recettes d'investissement sont constitués par des réserves (excédents de fonctionnement capitalisés)
- Le FCTVA 2011 a été perçu mais pas celui de 2012
- Les subventions ne représentent que 3%

- Les dépenses d'investissement se caractérisent par une proportion non négligeable de dépenses liées au remboursement du capital de la dette (12,9%)
- Les travaux relatifs au patrimoine intercommunal représentent 18,3%
- Les opérations pour le compte de tiers (sous mandat) comptent pour 3,8%

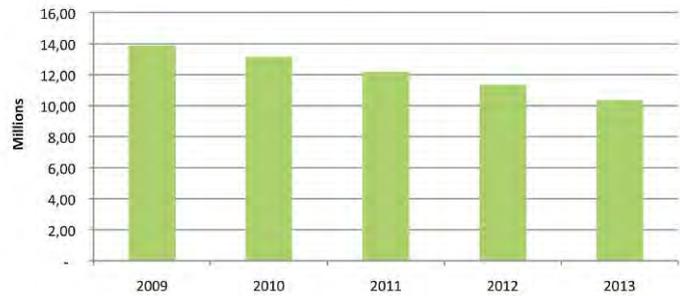
ENDETTEMENT

Capacité de désendettement



Profil d'extinction de la dette

capital restant dû au 31/12/2013 : 10 372 529 €



Depuis 2004, aucun emprunt n'a été contracté et on constate un désendettement régulier qui permet de retrouver une bonne capacité d'investissement. Le SIAH devrait consacrer 2,39 années à rembourser le stock de sa dette, s'il y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

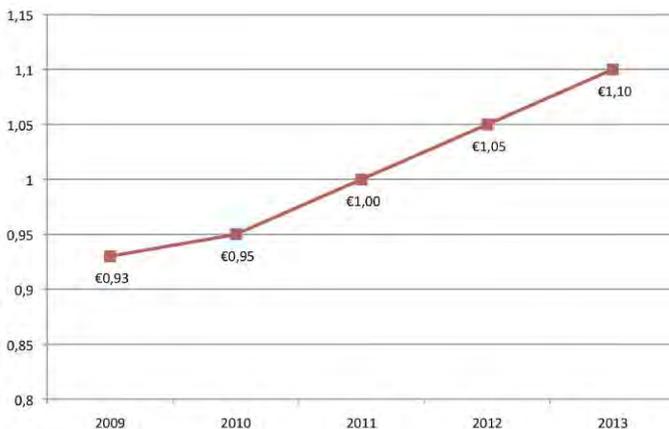


BUDGET EAUX USÉES

Le budget eaux usées est principalement financé par la redevance d'assainissement. Cette redevance constitue la rémunération du service public de traitement des eaux usées de l'ensemble des communes et de la communauté d'agglomération membres. Depuis de nombreuses années, le SIAH veille à maintenir cette redevance à un niveau acceptable pour les usagers. L'assiette de la redevance est constituée par un prix au mètre cube d'eau facturé.

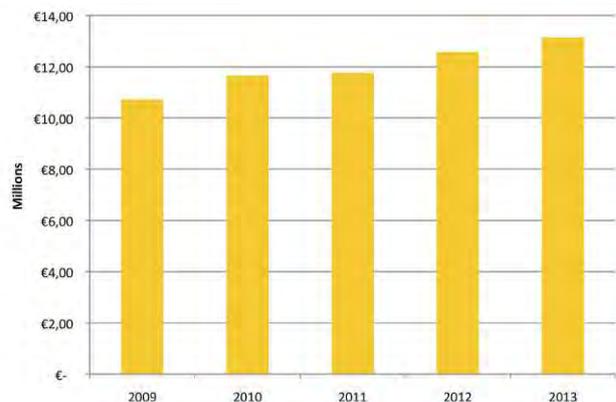
La redevance intercommunale d'assainissement, comme le montre le graphique ci-dessous, reste un levier permettant de compenser une évolution des dépenses proportionnelles plus importantes que le rythme des recettes (subventions notamment).

Evolution du montant de la redevance intercommunale de traitement (€/m3 d'eau potable facturé)



Montant de redevance d'assainissement perçue depuis 2009

Montant total 2013 : 13 139 005 €



SECTION D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation comprennent plusieurs postes figurant ci-contre dans le graphique.

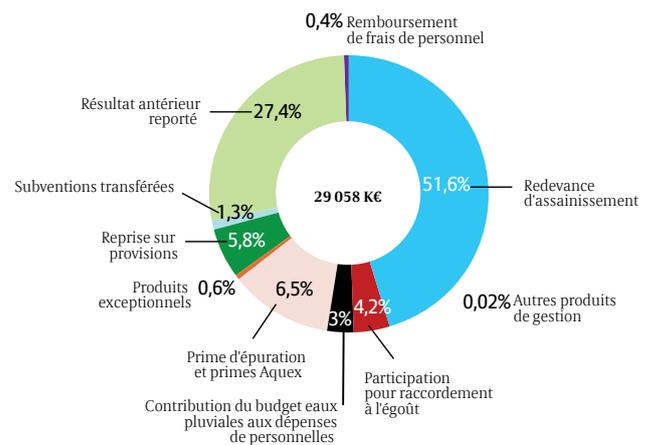
La prime pour bonne épuration est versée par l'agence de l'Eau Seine-Normandie en fonction du respect des critères applicables en matière de dépollution des eaux brutes, traitées par la station de dépollution. Le montant de la prime pour bonne épuration versée en 2013 fut de 3 299 391€ dont 1 892 391€ de régularisation au titre des années 2008, 2009 et 2010.

La prime Aquex est une aide qui est accordée en fonction de la qualité d'exploitation des réseaux d'assainissement. Le montant de 2013 est légèrement inférieur à celui de l'année 2012, soit 132 722€ contre 139 722€.

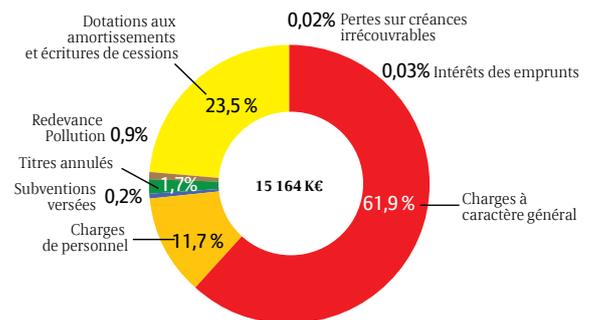
Concernant les dépenses d'exploitation, on peut constater que :

- 47,9% des dépenses sont consacrés au fonctionnement de la station de pollution.
- 23,5% des dépenses sont affectés à la dotation aux amortissements et écritures de cessions
- Le personnel représente 11,7% (50% des charges totales de personnel sont intégrées dans ce budget)
- La redevance pollution représente 0,9%

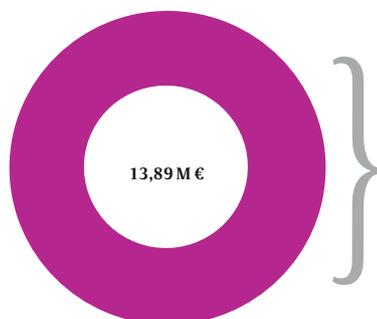
Répartition des recettes d'exploitation



Répartition des dépenses d'exploitation



Répartition du résultat de l'année 2013



Affectation des résultats de l'année 2013

Compte tenu des restes à réaliser, il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir

13,89 M€ Reporté en fonctionnement servant à financer l'investissement

La totalité des chiffres ci-dessus représente le réalisé de l'année 2013

SECTION D'INVESTISSEMENT

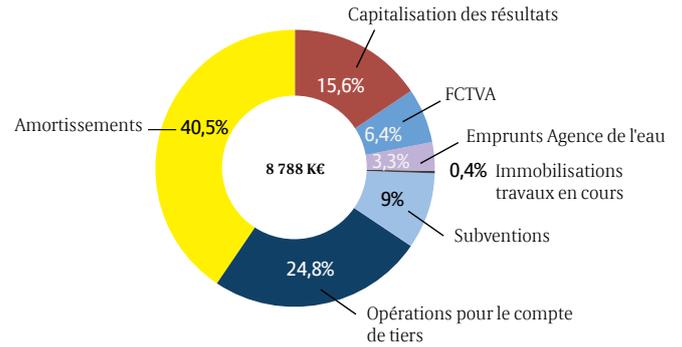
Recettes d'investissement

- L'amortissement des biens et des installations assure une capacité d'investissement intéressante (40,5%) permettant un bon rythme de réalisation des travaux d'assainissement
- L'Agence de l'Eau octroie des prêts à taux 0% représentant 3,3% des recettes d'investissement
- Les subventions provenant essentiellement de l'Agence de l'Eau comptent pour 9,0% dans la masse des recettes.
- Les recettes issues des maîtrises d'ouvrage mandatées (opérations pour le compte de tiers) représentent 24,8%. Ces recettes couvrent des dépenses effectuées antérieurement par le SIAH, les communes ne versant leur part qu'une fois l'opération terminée

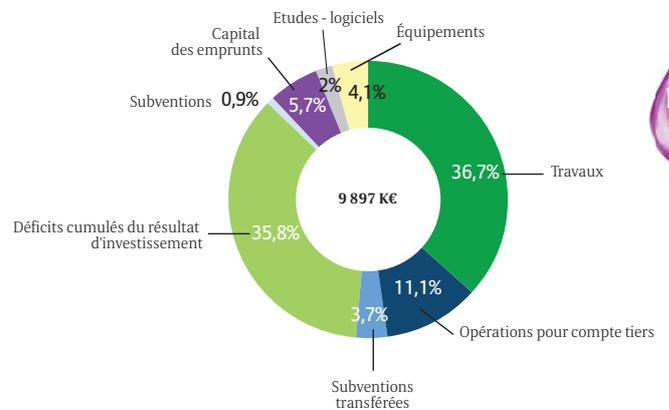
Dépenses d'investissement

- Le Syndicat consacre la majeure partie de ses dépenses d'investissement à des travaux d'assainissement (36,7%) et à des équipements (4,1%).
- Le remboursement du capital de la dette est faible (5,7%)
- Les maitrises d'ouvrages mandatées en cours représentent 11,1%

Répartition des recettes d'investissement



Répartition des dépenses d'investissement



LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

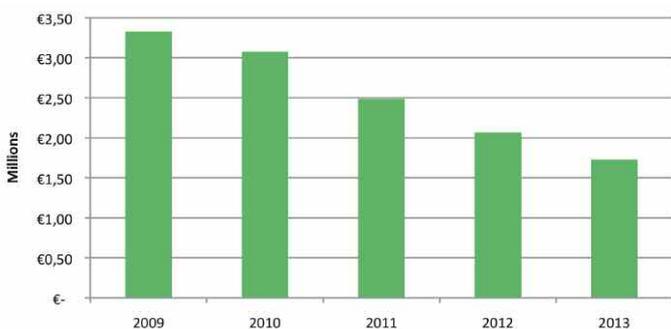
La totalité des emprunts en cours provient de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie. Ils sont souscrits en accompagnement des subventions attribuées de certaines opérations. La totalité des emprunts en cours provient de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie. Ils sont souscrits en accompagnement des subventions attribuées de certaines opérations.

L'encours de la dette est très satisfaisant au regard des années antérieures. Si le syndicat consacrait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de la dette, il lui faudrait 0,19 années.

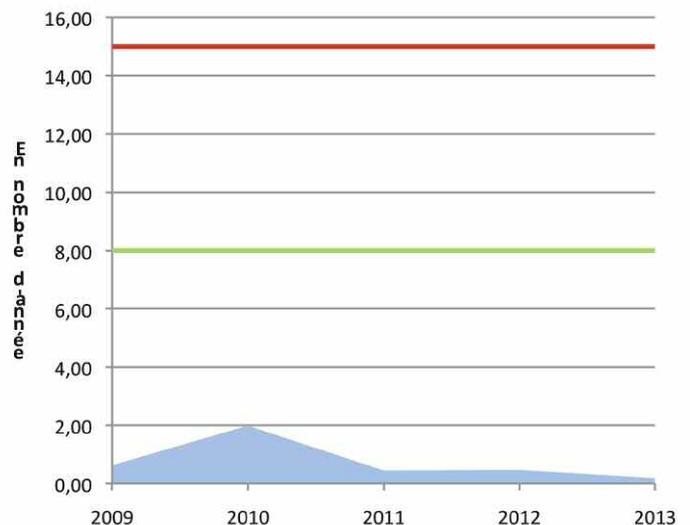
Avec cette capacité de désendettement, le SIAH dispose d'une stabilité financière qui lui permettra de recourir à l'emprunt, dans des conditions les moins difficiles possibles, de façon à accompagner les aménagements du territoire prévus à l'horizon court et moyen terme, dans l'est du Val d'Oise.

Profil d'extinction de la dette

Capital restant dû au 31/12/2012 : 1 727 415 €



Capacité de désendettement



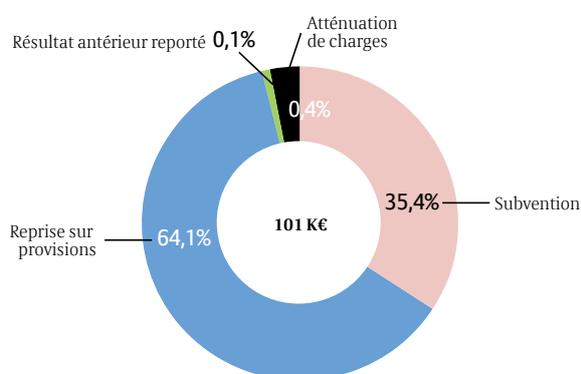
BUDGET SAGE

Le budget SAGE concerne le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau sur le périmètre hydrographique du Croult-Engbien-Veille Mer et rassemblant trois structures, le Conseil Général de la Seine St Denis, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Région d'Engbien, et le SIAH.

Ce dernier, qui a été désigné « structure porteuse » pour l'élaboration de ce Schéma, a recruté une animatrice qui coordonne les entités de la Commission Locale de l'Eau (CLE) (commissions thématiques, bureau) et qui assure le suivi des phases importante de l'élaboration du SAGE avec le bureau d'études, en lien avec les acteurs de l'eau du territoire.

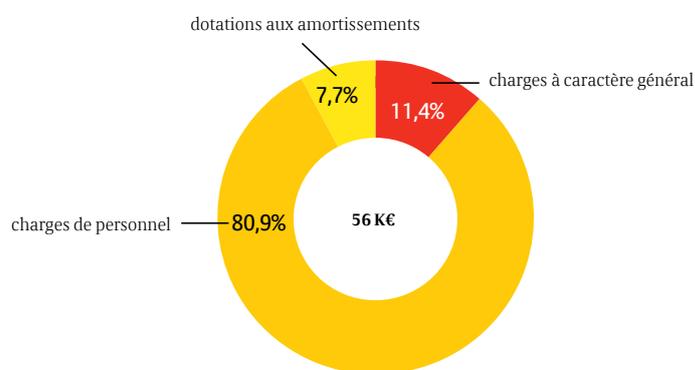
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes de fonctionnement



- La participation des trois entités (Conseil Général 93, SIARE et SIAH) représente 64,1%
- La subvention de fonctionnement attribuée par l'Agence de l'Eau et la Région Ile-de-France représentent 35,4%

Répartition des recettes de fonctionnement



- Les dépenses de personnel s'élèvent à 80,9% de la masse des dépenses de fonctionnement
- Les charges à caractère général représentent 11,4%

Répartition du résultat de l'année 2013



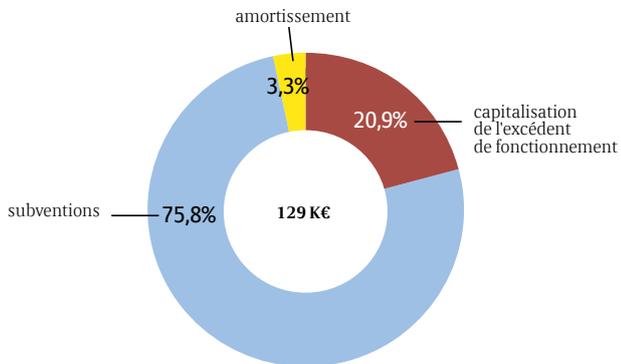
Affectation des résultats de l'année 2013

- 35 k€ couvrant le déficit d'investissement
- 10 k€ Reporté en fonctionnement servant à financer l'investissement

La totalité des chiffres ci-dessus représente le réalisé de l'année 2013

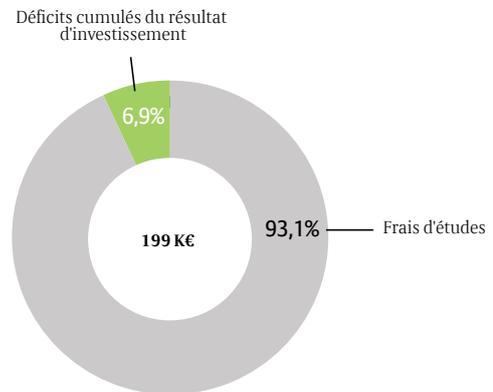
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Répartition des recettes d'investissement



→ Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional comptent pour 75,8% dans la masse des recettes d'investissement

Répartition des recettes d'investissement



→ L'essentiel des dépenses d'investissement concerne les frais d'élaboration du schéma.



SERVICES GÉNÉRAUX

■ Les services généraux du SIAH ont trois missions principales :

- veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des outils à la disposition des personnels (véhicules, photocopieurs, téléphones, etc.) ;
- assurer le secrétariat des services techniques et de la direction générale ;
- assurer la gestion du courrier.

Ils contribuent au fonctionnement satisfaisant des services, facilitant ainsi l'accomplissement des missions des agents. Le mot d'ordre des moyens généraux est l'amélioration de la qualité du service tout en limitant les dépenses et, en outre, en intégrant une approche développement durable. Des marchés publics ont été conclus dans cette optique notamment dans les domaines suivants : fournitures administratives, location et entretien des véhicules et location et maintenance des photocopieurs. Concernant la location et l'entretien des véhicules, la passation d'un marché public en 2009 a induit des frais de restitution qui ont fortement impacté sur les dépenses. En 2011 et en 2012, l'augmentation des dépenses s'explique essentiellement par la hausse du nombre de véhicules loués (de 17 à 21 véhicules).

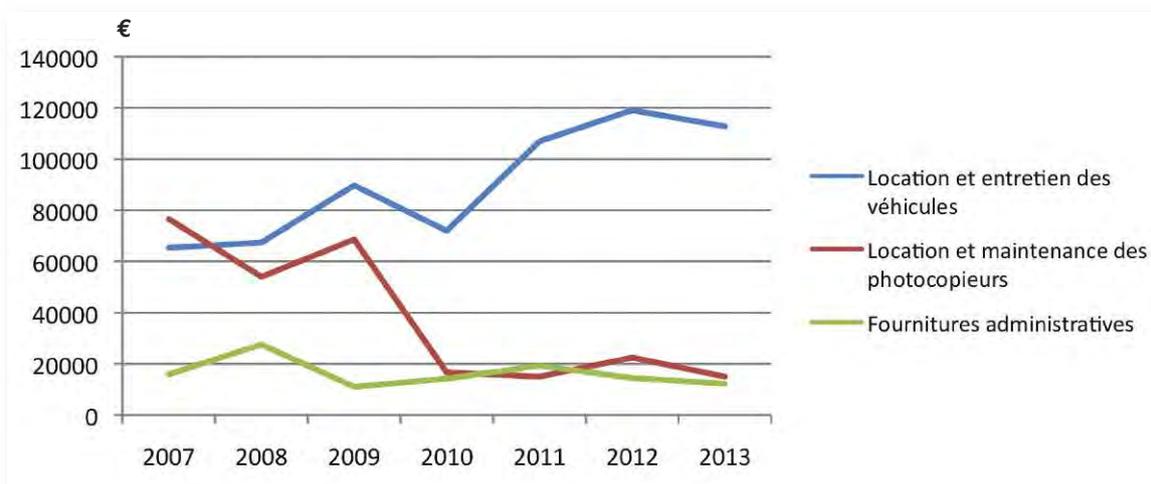
En 2013, la passation d'un nouveau marché a permis le maintien du nombre de véhicules, le changement de gamme (hybride) avec un coût moindre qu'en 2012.

Le marché public intègre par exemple les assurances des véhicules qui auparavant, soit en 2007, étaient liées à chaque véhicule. L'amélioration de la qualité du service se mesure, malgré l'augmentation du nombre de véhicules, par la mise en place de pneus hiver avec un déplacement d'un atelier mobile, une prise en compte des réparations dans le cadre de la location de façon plus soutenue, des tableaux de bord.

Au sujet des photocopieurs, avec la passation et le renouvellement en août 2013 d'un marché public formalisé et globalisé, les montants relatifs à la location et à la maintenance des photocopieurs ont fortement baissé sur les derniers exercices. L'évolution à la hausse en 2012 par rapport à 2011 s'explique par l'ajout de matériels (magasin grande capacité) et par l'augmentation du nombre de copies (suppression progressive des imprimantes individuelles). En 2013, la baisse des coûts s'explique par la baisse du nombre de copies faites. De la même manière, la baisse des dépenses s'explique par une consommation plus raisonnée du papier par les services.

S'agissant des fournitures, le nombre de livraisons est limité à 4 par an maximum.

Suivi des dépenses des Services Généraux depuis 2007

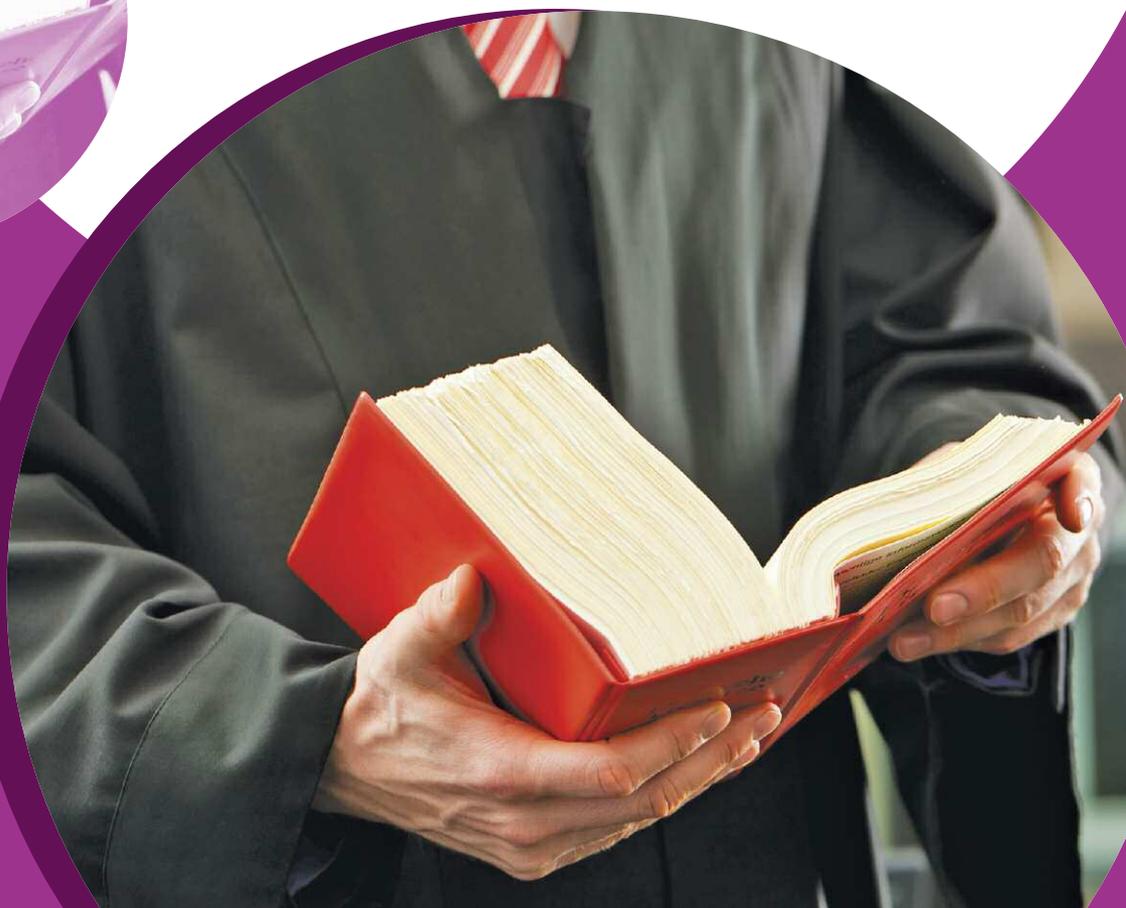


UN CONTEXTE JURIDIQUE EN PLEINE ÉVOLUTION

Des évolutions réglementaires à foison, une culture du contentieux de plus en plus influencée par les pratiques anglo-saxonnes, la sécurisation juridique des actes et actions du SIAH prend chaque année une dimension supplémentaire pour conserver le même degré de sérénité dans la réalisation de nos projets.

Alors, Lex sed lex *, certes, mais ici encore, compétences et moyens vont de pair pour éviter au mieux tout risque d'avoir des couperets juridiques sur nos têtes.

Lex sed lex : la loi, rien que la loi



■ Veille juridique

Le SIAH a mis en place depuis plusieurs années une procédure de veille et d'analyse de sa conformité aux différentes exigences qui s'imposent à lui. Ainsi :

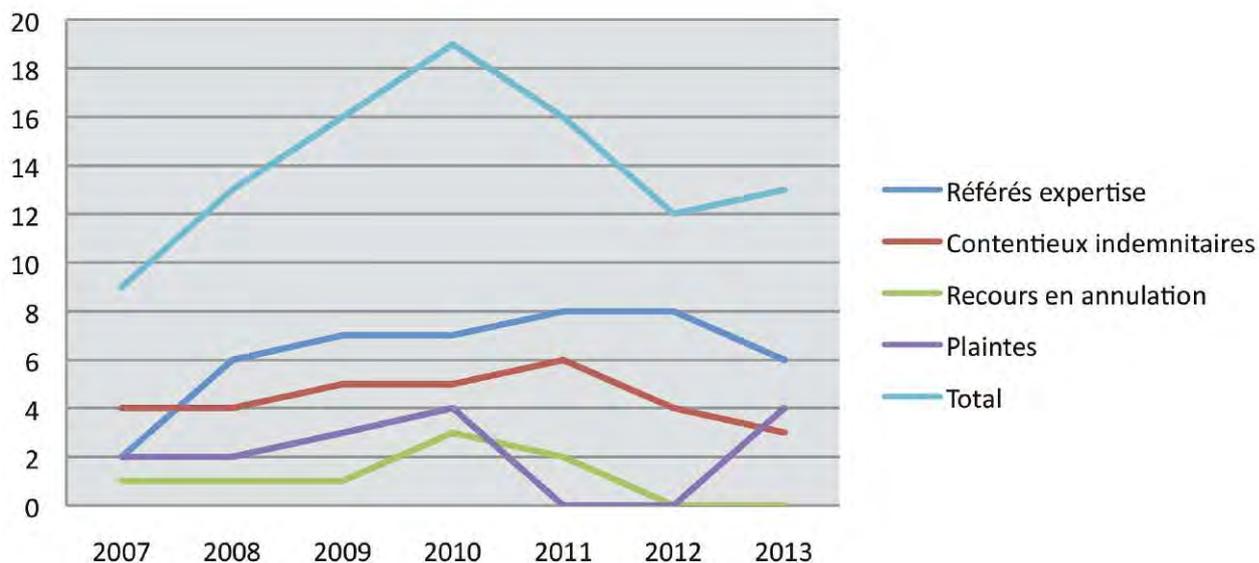
- une codification des textes a été mise en place ;
- un tri a conduit à la définition des textes informatifs et contraignants avant analyse ;
- la fixation d'une fréquence de révision des textes a été définie et mise en place ;
- l'ensemble des textes applicable a été identifié et codifié dans la veille ;
- des indicateurs de suivi de la veille ont été mis en place depuis le début de l'année 2008.

DEUX TYPES DE TEXTES EXISTENT :

- les textes informatifs qui ne nécessitent pas d'analyse et n'induisent pas une ouverture de fiche d'analyse ; (ils figurent cependant dans le tableau de veille juridique car un texte informatif peut devenir contraignant pour le SIAH, par exemple si le SIAH prend une nouvelle compétence) ;
- les textes contraignants qui sont soumis à analyse par l'agent dont les missions sont en lien avec le domaine d'application du texte.

Au 31/12/2013, 5 692 textes ont été identifiés comme étant applicables au SIAH. Parmi ces textes, 1 670 sont contraignants et 4 022 sont informatifs.

TYPOLOGIE DES CONTENTIEUX DEPUIS 2007

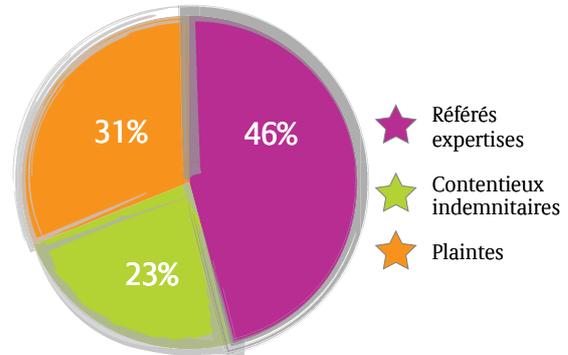


■ Contentieux

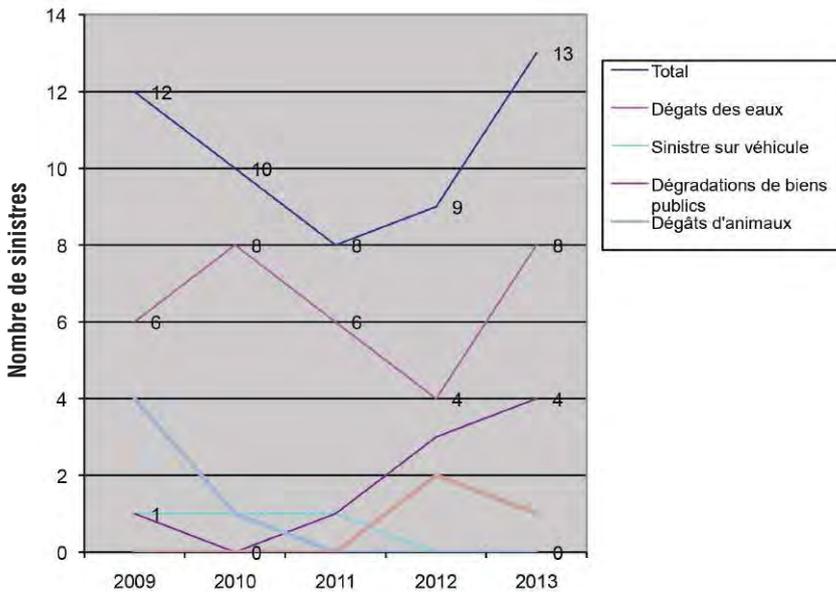
L'année 2013 fut une année satisfaisante en matière de contentieux. En effet, 1 contentieux indemnitaire sur les 4 existants a pris fin ainsi que 2 référés d'expertise.

En 2013, 4 plaintes ont été déposées par le SIAH en raison de vols et de dégradations. Le SIAH est dans une position favorable car plus d'un quart des contentieux sont à l'initiative du SIAH.

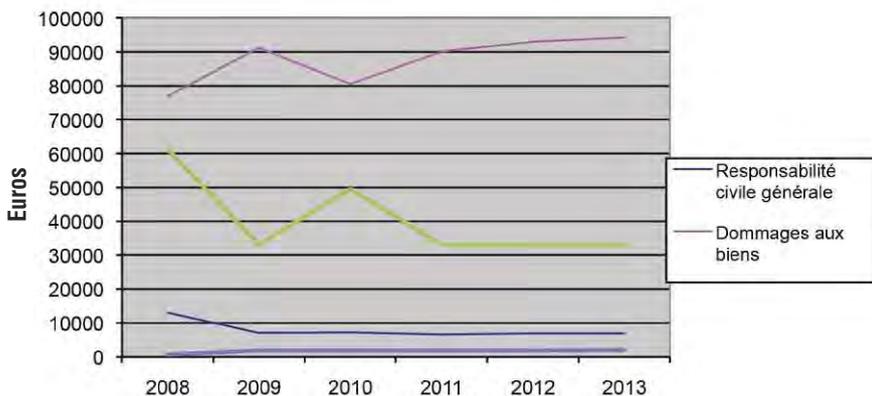
Répartition des contentieux en cours au 31.12.13



ÉVOLUTION DES TYPES DE SINISTRES DEPUIS 2009



ÉVOLUTION DES PRIMES D'ASSURANCES SELON LE TYPE DE POLICE



■ Sinistres

NOMBRE DE SINISTRES DÉCLARÉS PAR LE SIAH

Le SIAH, depuis quelques années, engage une réflexion sur le partage des responsabilités avant de saisir les assurances. En effet, plus le SIAH saisit ses assurances, plus le taux de sinistralité augmente bien que sa responsabilité ne soit pas toujours engagée. Aussi, le SIAH ne saisit pas sa police d'assurance s'il est certain que le sinistre ne concerne pas son domaine d'action ou bien encore si la franchise ne sera pas dépassée. Il économise ainsi des frais de procédure tant en interne que vis-à-vis de l'assureur ou de l'expert qui sera saisi.

■ Assurances

La renégociation des assurances via la passation de marchés publics courant 2007 a permis de faire baisser de façon notable les primes d'assurance.



UNE POLITIQUE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ RENFORCÉE

Qu'est-ce qui se pratique au quotidien, demande des moyens financiers conséquents et une attention de tous les instants ?

Derrière le sigle barbare H&S se cache la réponse à la question : la Sécurité et son alter ego, l'Hygiène.

Parfois mal compris dans certaines structures, publiques ou privées, les budgets affectés à la sécurité sont, au SIAH, incontournables.

Parce qu'il en dépend plus que du confort au sens péjoratif du terme, des agents qui travaillent pour le SIAH.

Parce qu'il en dépend plus que des conditions d'accueil des visiteurs que nous recevons quotidiennement sur notre station.

Parce que la vie d'un homme ou d'un enfant vaut bien toute l'attention que les équipes du SIAH portent chaque jour à ce sujet...



En 2013, les actions en matière d'hygiène et sécurité ont porté sur les domaines suivants :

■ Les conditions de travail dans les locaux

L'année 2013 a vu la fin de la démarche d'achat de sièges ergonomiques et adaptables, engagée depuis plusieurs années en prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS). Le montant 2013 est de 4 k€ TTC.

■ La sécurisation des postes de travail dans les locaux industriels

Plusieurs aménagements de postes de travail dans les locaux industriels ont été réalisés en 2013, pour un montant de 137 k€ TTC : pose de gardes corps, de lignes de vie,...

Par ailleurs, des travaux de suppression de cloques ont été menés sur les toitures de bâtiments industriels, notamment au droit du parcours de visite de la station, pour un montant de 84 k€ TTC.

■ La mise en sécurité des sites

Le SIAH possède et gère, directement ou indirectement, de nombreux ouvrages et équipements : bassins de rétention des eaux pluviales, canalisations, postes de relèvement, dégrilleurs, points de mesure,...



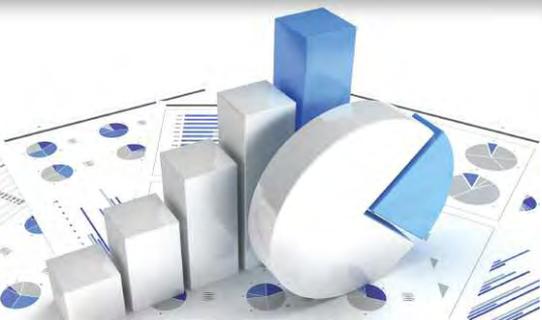
Chacun de ces sites fait l'objet d'une attention constante pour maintenir un niveau de sécurité suffisant, notamment eu égard aux personnels d'intervention.

En 2013, les principaux postes de dépenses en la matière ont concerné :

- la mise en place d'un éclairage automatique sur le dégrilleur du Haut du Roy, à Sarcelles, en prévention des risques de chute lors des interventions de maintenance de nuit (5 k€ TTC) ;
- les contrôles de conformité électriques sur les ouvrages du SIAH (8 k€ TTC)
- la sécurisation de l'accès aux sondes de mesures de hauteur d'eau, ainsi que la mise en place d'une échelle d'accès à la rive droite, sur le dégrilleur dit « du stade », à Sarcelles (29 k€ TTC)
- La mise en sécurité des regards d'assainissement : changement de tampons, d'échelles de descente,...

DES INDIC

POUR ÉVA



PARTIE N° 3

ATELIER



DES INDICATEURS POUR ÉVALUER

Code indicateur	Objet				
CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE					
Présentation du territoire					
cf. partie 1					
Mode de gestion du service :					
régie					
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées				
236 094 habitants sont raccordés aux réseaux d'eaux usées					
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels				
En 2013, 237 674 équivalents habitants (eqH) ont été traités par la station de dépollution.	Société	Commune	Activité	Date de délivrance de l'arrêté d'autorisation	Autosurveillance
	PAUL PREDAULT	GOUSSAINVILLE	Production de charcuterie salaison	24/01/2013	OUI
	PERRIEN INDUSTRIE MONTREUIL	GONESSE	Revêtement de surface par dépôts métalliques	01/02/2013	OUI
	SOCIETE THERMIQUE DE VILLIERS-LE-BEL/GONESSE	VILLIERS-LE-BEL	Exploitation du site géothermique pour la production et la distribution de chaleur	28/03/2013	OUI
	JPA IMPRIMEURS	GOUSSAINVILLE	Imprimerie	24/04/2013	NON
	ROUTIERE DE L'EST PARISIEN	LE PLESSIS GASSOT	Centre d'Enfouissement des Déchets	26/04/2013	OUI
	GDH	PISCOP	Mécanique de précision	11/07/2013	NON
	AIRPORT CARROSSERIE	LE THILLAY	Entretien des carrosseries automobiles	11/07/2013	NON
	PARQUETS BRIATTE	LE THILLAY	Fourniture et pose de parquets	08/08/2013	NON
	COLLEGE PAUL ELUARD	GARGES-LES-GONESSE	Enseignement secondaire	10/10/2013	OUI
	BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE	GONESSE	Lavage de linge provenant des hôpitaux du Val d'Oise	15/10/2013	OUI
	SEDIFRAIS	GONESSE	Entreposage frigorifique et organisation de transports routiers	26/11/2013	OUI
	LEO RESTO	VEMARS	Restauration et commerce de détails	27/12/2013	OUI
	GONESDIS	GONESSE	Supermarchés	24/12/2013	OUI
LENORMANT	BAILLET-EN-France	Réparation de véhicules utilitaires et industriels et vente de pièces détachées et de rechange	30/12/2013	NON	
Linéaires des réseaux de collecte des eaux usées :					
135 km					
Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants					
cf. partie 1					
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration				
La quantité de boues issues du système de traitement de la station de dépollution de Bonneuil en France est de 2 867 tonnes de matières sèches pour l'année 2013. Les boues proviennent du réseau de collecte ainsi que des matières de vidange déversées en tête de station.					

Code indicateur	Objet			
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DE SERVICES				
Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès				
Les modalités de tarification du service d'assainissement varient d'une commune à l'autre. En effet, une commune peut décider ou non d'instituer une redevance d'assainissement et ce, bien que celle-ci adhère à une structure publique ou qu'elle ait décidé la contractualisation de la gestion du service à une entreprise privée par voie de délégation de service public par exemple. D'autres structures peuvent intervenir afin de prélever des redevances. De la même manière, les frais d'accès au service public d'assainissement dépendent étroitement des frais d'accès à l'eau potable qui dépendent du gestionnaire d'eau potable. On peut citer la participation pour le financement de l'assainissement collectif, sorte de droit de péage à l'assainissement réglée en une fois par le pétitionnaire de la nouvelle construction ou dès lors qu'il existe un supplément d'évacuation des eaux usées (cf. ci-après le montant perçu par le SIAH au titre de l'année 2013).				
Présentation d'une facture d'assainissement				
	PRIX UNITAIRE	BASE 120 M3€ HT	TVA %	TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT	14,77	14,77	5,5	15,58
CONSOMMATION ANNUELLE PART DISTRIBUTEUR	1,31	157,20	5,5	165,85
REDEVANCE COMMUNALE	0,09	10,80	5,5	11,39
REDEVANCE DE PRELEVEMENT DE L'AESN	0,08130	9,756	5,5	10,29
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EU				
REDEVANCE COMMUNALE	0,68	81,60	0	81,60
REDEVANCE D'ENTRETIEN DES RESEAUX	0,22	26,40	0	26,40
REDEVANCE SYNDICALE DE TRAITEMENT DES EU	1,10	132	0	132
ORGANISMES PU				
LUTTE CONTRE LA POLLUTION AESN	0,40	48	5,5	50,64
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	0,30	36	7	38,52
TOTAL ANNEE N				532,27
INDICATEURS DE PERFORMANCE				
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			
	99%			
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de réseaux de collecte des eaux usées			
	100/100			
P.203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994			
	Indicateur non disponible			
P.204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié			
	Les équipements d'épuration de la station de Bonneuil-en-France sont conformes à ces décrets et en particulier aux articles R.2224-10 et 2224-14 avec la mise en place d'un traitement plus rigoureux assuré depuis 2006 suite au classement en zone sensible du milieu récepteur en décembre 2005.			



INDICATEURS DE PERFORMANCE						
P.205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994					
	Les performances sont garanties hors périodes inhabituelles type coupure électrique.					
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon les filières conformes à la réglementation					
	100 %					
P.251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers					
	Le SIAH a reçu, en 2013, cinq demandes d'indemnisation suite à des débordements causés par un dysfonctionnement de réseau public intercommunal via déclaration de sinistre.					
P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau					
	Nombre de points noirs par 100 km de réseau : 0,01					
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées					
	1,27 %					
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application					
	Paramètre	Concentration en mg/l		Rendement épuratoire minimum	Valeur réhibitoire en mg/l	Commentaire
		Moyenne sur 24 heures	Moyenne sur 2 heures			
	MES	30	30	90 %	85	Concentration ou rendement minimum
	DCO	90	120	75 %	250	Concentration ou rendement minimum
	DBO5	25	40	80 %	50	Concentration ou rendement minimum
	Azote Total (NGL)	10		70%		Concentration moyenne annuelle ou rendement minimum
	Phosphore Total (Pt)	1		80%		Concentration moyenne annuelle et rendement minimum
	99,5 %					
P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées					
	Pour les réseaux intercommunaux, l'indice de connaissance est de 90/120					
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité					
	cf. page 49-51					
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente					
	Indicateur non disponible					
P 258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamation					
	Indicateur non disponible					

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement des travaux

Eaux pluviales : montant financier des travaux = 1 378 442 €, montant des subventions des collectivités = 113 202 €

Eaux usées : montant financier des travaux = 3 632 968 €, montant des subventions des collectivités = 792 084 €

Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de dette au cours du dernier exercice (capital / intérêts)

Encours de la dette = 1 727 415 € – Remboursement capital = 562 778 € – Remboursement intérêts = 5 010 €

Montant des amortissements

3 559 796 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
<i>Inondations et reconquête du milieu naturel</i>			
2013	Sarcelles (OP10483)	Réouverture du Petit Rosne	685 000
	Gonesse (OP10484)	Maîtrise d'œuvre Zone humide le Vignois	60 000
	Gonesse (OP10484)	Création zone humide le Vignois	250 000
	Baillet-en-France (OP 465B)	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsout	60 000
	Chennevières-lès-Louvres (OP 420)	Maîtrise d'œuvre Requalification du ru de la Michelette	60 000
	Goussainville (OP 372C)	Télégestion du bassin de retenue des eaux pluviales du Bois d'Orville	450 000
	Bouffémont – (OP 463b)	Création d'une zone d'expansion de crue et requalification du Petit Rosne	900 000
	Vémars (OP 488)	Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	400 000
	Vémars (OP 488)	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	65 000
	Ecouen (OP 363b)	Travaux de lutte contre les inondations quartier du Luat à Ecouen	1 200 000
	Arnouville (OP489)	Maîtrise d'œuvre Démolition du canal et valorisation du milieu naturel	90 000
	Territoire SIAH	Travaux divers sur réseaux	1 200 000
	Territoire SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	180 000
TOTAL			5 660 000
2015/2016/2017	Goussainville (OP 372C)	Télégestion du bassin de retenue des eaux pluviales du Bois d'Orville	450 000
	Gonesse (OP10484)	Travaux Zone humide le Vignois	2 200 000
	Arnouville (OP489)	Démolition du canal et valorisation du milieu naturel	1 000 000
	Louvres – amont Bois d'Orville (OP475)	Requalification et revégétalisation du ru du Rhin	700 000
	Saint-Brice (OP478B)	Réhabilitation rue Foch	610 000
	Montsout (OP 465b)	Requalification et revégétalisation du ru de Montsout	1 000 000
	Vémars (OP 488)	Création d'aménagements de lutte contre les inondations	2 500 000
	Territoire SIAH	Travaux divers sur réseaux	3 600 000
	Territoire SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	540 000
TOTAL			12 600 000



Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
<i>Protection du milieu naturel par réhabilitation des réseaux d'eaux usées</i>			
2014	Roissy-Vaud'herland (OP482K)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 100 000
	Domont-Goussainville	Piste d'accès pour les opérations 429J et 429Q (cf. ci-dessous 2013/2015)	420 000
	Saint-Witz (OP 482u)	Dévoisement du collecteur intercommunal	520 000
	Territoire SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	770 000
	Le Thillay (OP482lJ)	Raccordement	250 000
	Goussainville (OP 482s)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	840 000
	Sarcelles (OP 483)	Modification du tracé de la canalisation	200 000
	Ecouen (OP 363b)	Raccordement	200 000
	Bouffémont (OP463b)	Modification du tracé de la canalisation	240 000
	Louvres Ecoquartier (OP490)	Redimensionnement et dévoiement de la canalisation	760 000
TOTAL			5 300 000
2015/2016/2017	Moisselles-Attainville (OP 482G)	Réhabilitation des canalisations	640 000
	Le Thillay – lac (OP482l)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	2 200 000
	Domont Tête Richard (OP 429J)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 600 000
	Sarcelles – RN16 (429G)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	5 000 000
	Villiers le Bel – aval ZAC Tissonvillers (OP429V1)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	700 000
	Goussainville – le fond de Brison (OP 429Q)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 100 000
	Ezanville – rue Marin (OP429E)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	480 000
	Montsoul – Notre Dame de France (OP 465c)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 000 000
	Louvres – amont Bois d'Orville (OP475A)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	450 000
	Saint-Brice-sous-forêt – Avenue Foch (OP 478B)	Réhabilitation des canalisations	130 000
	Roissy redimensionnement (OP482k80)	Redimensionnement des canalisations	200 000
	Saint-Brice Flandre Dunkerque (OP487)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	400 000
	Gonesse-Arnouville – le Vignois (OP 484 B)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	700 000
	Territoire SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	2 300 000
	Villiers le Bel – aval Bacon Choiseul (OP 429V2)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	2 000 000
TOTAL			18 900 000



LEXIQUE



PARTIE N° 4



LEXIQUE

BASSIN BIOLOGIQUE : aussi appelé bassin d'aération, est un ouvrage d'épuration à culture de micro-organismes en suspension (essentiellement des bactéries) dans un milieu liquide (ici les eaux usées) aéré (ou oxygéné) mécaniquement (turbine, pont brosse, insufflateur d'air). La biomasse ainsi générée dégrade la pollution dissoute dans les eaux usées.

BASSIN DE RETENUE : bassin à ciel ouvert ou réservoir enterré dans lequel sont provisoirement stockées les eaux excédentaires que les réseaux (fossés, canalisations d'eaux pluviales et rivières ne sont pas capable d'évacuer immédiatement. Les bassins de retenue peuvent parfois remplir des fonctions ludiques ou pratiques : terrain de golf, espace vert). Mais leur fonction principale est avant tout de protéger les zones habitées en stockant momentanément les eaux excédentaires ne pouvant être évacuées à cause de la saturation du réseau se produisant dans le cas de fortes pluies soudaines (orages) ou parfois dans les cas de pluie classique mais de très longue durée.

BASSIN VERSANT : Un bassin versant ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

BOUES : Résidus obtenus après traitement d'effluents. En moyenne, chaque Français génère 200 litres d'eau usée par jour qui une fois traitée donnent 5 litres de boues brutes contenant elles-mêmes près de 15g de matières sèches. Les caractéristiques des boues sont extrêmement variables d'une source à l'autre. Elles dépendent de la nature des effluents et du type de traitement appliqué.

CHAMBRE A SABLE : Ouvrage, sur un réseau d'assainissement, destiné à capter, par décantation, les matières en suspension présentes dans les effluents transitant dans les canalisations.

COLLECTEUR : Canalisation qui recueille les eaux usées ou les eaux pluviales. Ce terme provient de la notion d'assainissement qui consiste d'abord à collecter les eaux usées ou pluviales pour ensuite les diriger vers une unité de traitement.

CURAGE : Opérations qui ont pour objectif d'enlever les sédiments qui s'accumulent :

- Dans le lit des cours d'eau.
- Dans les zones où le courant se ralentit brutalement.
- Dans les réseaux de collecte des eaux usées et d'eaux pluviales.

Le curage des cours d'eau peut se faire mécaniquement ou manuellement. Ce dernier cas est le plus souvent privilégié car il permet de préserver l'état des berges et l'écosystème qui en est tributaire.

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) : Le développement durable, est une notion qui désigne des actions visant à concilier trois mondes différents, celui de l'économie, celui de l'écologie et celui du social. Selon le ministère de l'écologie et du développement durable, "à long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable."

Ce terme, créé en 1980 d'après l'anglais sustainable development, désigne une forme de développement économique respectueux de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle, de manière à préserver les matières premières, mais également à s'assurer d'un développement socialement équitable. Ce mode de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Depuis la conférence de Rio (1992) le développement durable est reconnu comme un objectif par la communauté internationale.

DIGESTEUR : Désigne le réacteur chimique (cuve cylindrique étanche au gaz et isolée thermiquement) où se déroulent les fermentations bio méthanogènes (digestion anaérobie des déchets à forte teneur en matière organique) avec production de biogaz à partir de boues de stations d'épuration sous l'action de bactéries méthanogènes.

DCO - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE : Paramètre de pollution organique correspondant à la consommation globale à chaud de l'oxygène du bichromate de potassium et représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables. Plus rapide que la DBO5 (voir ci-après) qui nécessite 5 jours. Cette mesure permet d'avoir un ordre de grandeur de la pollution. Les résultats sont exprimés en milligramme d'oxygène par litre d'eau.

DBO 5 - DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGENE A 5 JOURS : On utilise conventionnellement la DBO5 au lieu de la DBO, c'est-à-dire la quantité d'oxygène consommée après 5 jours d'incubation. La DBO5 n'est normalement représentative que de la pollution organique carbonée biodégradable.

DEGRILLEUR : Installation de prétraitement permettant de retenir parmi les matières en suspension celles de plus gros volume par une grille. Il s'agit généralement d'une des premières étapes du traitement en station de dépollution. Un système automatique de raclage permet d'extraire les déchets accumulés sur les grilles pour les diriger vers des bennes.

EAU BRUTE : désigne les eaux usées qui n'ont subi aucun traitement.

EAU METEORIQUE : Toute eau provenant plus ou moins directement des précipitations ou des condensations de vapeur d'eau atmosphérique (eau de pluie).

EAUX PARASITES : Désigne l'ensemble des eaux autres qu'usées qui sont présentes dans les canalisations d'eaux usées (eaux de nappe, source, drainage, mauvais branchements, etc.)

EAUX PLUVIALES : les eaux pluviales sont les eaux qui proviennent des précipitations atmosphériques. Ces eaux peuvent être collectées dans des réseaux spécifiques dits d'eaux pluviales dans lesquels peuvent être récupérés également des eaux d'arrosage et de nettoyage des vies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble... Les eaux pluviales alimentent principalement les cours d'eau dont le niveau peut monter très rapidement en cas de précipitations importantes.

EAUX USEES : les eaux usées dites domestiques (par opposition aux eaux usées industrielles) se composent des eaux vannes d'évacuation des toilettes, des eaux ménagères d'évacuation des cuisines et salles de bains. Les déchets présents dans ces eaux souillées sont constitués par des matières organiques dégradables et des matières minérales. Ces substances sont sous forme dissoute ou en suspension. Les réseaux d'eaux usées aboutissent à des stations de dépollution où les eaux sont traitées avant rejet au milieu naturel.

MES - MATIERE EN SUSPENSION : Désigne l'ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées.

NGL : Somme des différentes formes d'azote contenue dans les eaux usées

PERMIS DE CONSTRUIRE : Autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

PERMIS DE LOTIR : Le lotissement est une opération qui consiste à diviser un terrain en plus de deux lots à construire sur une période de moins de 10 ans. Cette opération est soumise à autorisation administrative préalable.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Intégré dans le plan local d'urbanisme, ce document a deux fonctions :

- définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
- préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques.

Pt : Phosphore total présents dans les eaux usées.

REHABILITATION : Ensemble des opérations visant à restaurer une canalisation détériorée.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) : Institué par la loi sur l'eau de 1992 et réaffirmé par celle de 2006, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un outil de planification (sur 10 à 20 ans) de la politique de l'eau associant tous les acteurs d'un bassin hydrographique (au nombre de 6 en France métropolitaine).

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) : Déclinaison à l'échelle locale des décisions prises dans le SDAGE. Le SDAGE englobe l'intégralité du bassin versant Seine-Normandie. Ce grand bassin versant se divise en sous bassins versants dont chacun d'entre eux fait l'objet d'un SAGE.

Schéma Directeur de la Région Ile-de-France : C'est un document d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui définit une vision globale, à 25 ans, de l'Ile-de-France et de ses territoires, affiche des ambitions et des objectifs à faire prendre en compte au niveau local. Afin de faire face aux évolutions de la société, ce document majeur pour l'avenir de l'Ile-de-France est révisé périodiquement.

Schéma de Cohérence Territoriale : Elaboré par les élus, il définit l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports, ... Il succède au schéma directeur depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain N° 2000/1208 du 13 décembre 2000.

SEQ-EAU ou Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau : est un outil pour caractériser l'état physico-chimique des cours d'eau, utilisé par les services de l'État et les collectivités afin d'évaluer la qualité des eaux (de surface ou souterraines) en France.

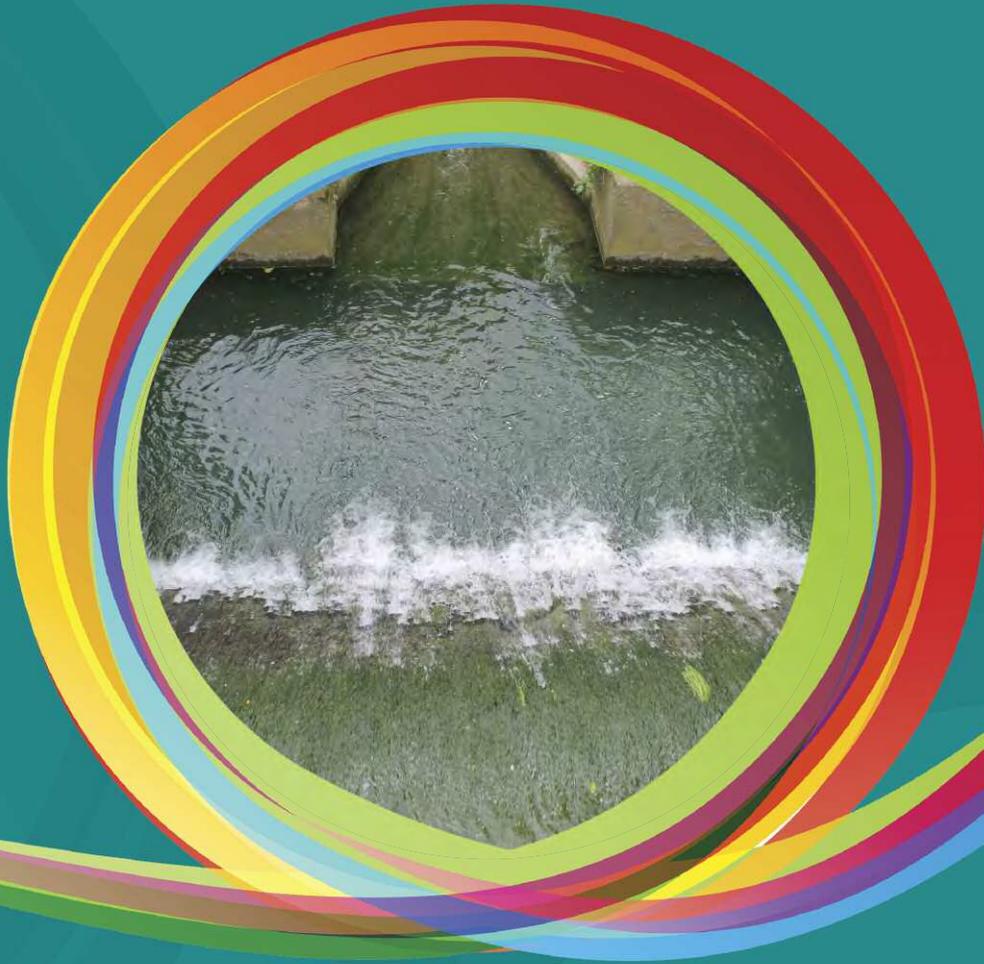
SICCITE : Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de Taux d'humidité.



ANNEXES



PARTIE N° 5



ANNEXES

MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

Guy MESSAGER

(au 31 décembre 2013)

Président

Alain BOURGEOIS	Vice-Président Chargé du suivi des travaux
Didier GUEVEL	Vice-Président Chargé du suivi des travaux
Antoine ESPIASSE	Vice-Président Chargé de la prospective et de la programmation
Gérard GREGOIRE	Vice-Président Chargé des relations extérieures
Jean-Luc HERKAT	Vice-Président Chargé du suivi de la station de dépollution
Guy LUBACZEWSKI	Vice-Président Chargé des relations avec les communes du SIAH
Christine PASSENAUD	Vice-Présidente Chargée de la politique de communication
Bernard PICQUET	Vice-Président Chargé des relations avec les communes du SIAH
Geneviève RAISIN	Vice-Présidente Chargée des finances

Liste des délégués titulaires et des délégués suppléants de chaque Commune :

CAVAM ANDILLY

M. Jean BRUXER
M. François LAZZARINI
M. Jean-Paul MAUROY
M. Marc JAEGER

MONTMORENCY

M. François DETTON
M. Patrice FOGLIA
M. Julien SANANES
M. Youenn LEBERRE

ARNOUVILLE

M. Antoine SERRANO
M. Alain DURAND
M. Michel AUMAS
M. Jean THIBAUT

ATTAINVILLE

M. Dominique DE SUTTER
M. Philippe VALLET
M. Philippe JOURNET
Mme Geneviève POURCHAIRE

BAILLET-EN-FRANCE

M. Gilles MENAT
M. Maurice CHAUVÉ
M. Jean-Claude LAINÉ

BONNEUIL-EN-FRANCE

M. Jean-Luc HERKAT
M. Bernard BREGÉAT
M. Jean Claude BONNEVIE

BOUFFEMONT

M. Gilles BELLOIN
M. Michel LACOUX
Mme Michelle Demarchelier
M. Claude ROBERT

BOUQUEVAL

Mme Marie-Claude CALAS
M. Jacques SMITH
M. Noël HEDIN
M. Francis MALLARD

CHENNEVIERES-LES-LOUVRES

Mme Joséphine DELMOTTE
M. Daniel MONDET
Mme Laurence DUBOCQ
Mme Marcelle PEUVRIER

DOMONT

M. Paul Edouard BOUQUIN
Mme Marie-France MOSOLO
M. Laurent GUIDI
M. Bernard LOUP

ECOUEN

M. Marcel BOYER
M. Vicenté PASTOR
M. Gilbert ROUSSEAU
M. François PEREZ

EPIAIS-LES-LOUVRES

Mme Isabelle RUSIN
Mme Laëticia EMERY
 M. Jérôme DROUILLOT
 Mme Sharifah ABDOULVAGAB

EZANVILLE

M. Alain BOURGEOIS
M. Pierre GREGOIRE
 M. Eric BATTAGLIA
 M. Jean-Pierre GRESSIER

FONTENAY-EN-PARISIS

M. Guy LUBACZEWSKI
M. Alain MARTIN
 M. Michel MAGNE
 M. Jacques SEYNHAEVE

GARGES-LES-GONESSE

M. Bernard PICQUET
M. Gérard LENAIN
 M. Luis ABRANTES
 M. Pierre DUBOIS

GONESSE

M. Michel JAUREY
M. Gérard GREGOIRE
 M. Alain THAUVIN
 M. Cédric SABOURET

GOUSSAINVILLE

Mme Anita MANDIGOU
Mme Cécile MADURA
 Mme Isabelle PIGEON
 M. Laurent GRARD

LE MESNIL-AUBRY

M. Hervé DEZOBRY
M. Robert DESACHY
 Mme Agnès SORIA
 M. Serge JUCHORS

LE PLESSIS-GASSOT

M. Didier GUEVEL
M. Marcel HINIEU
 M. Christian CAYEUX
 Mlle Hélène LEDUC

LE THILLAY

M. Gérard SAINTE BEUVE
M. Jean LICETTE
 Mme Bérengère NATIVITE
 M. Philippe TRINQUET

LOUVRES

M. Guy MESSAGER
M. Jean-Claude LECOINTE
 M. Jean-Marie FOSSIER
 Mme Francine LATERRADE

MAREIL-EN-FRANCE

Mme Christiane TOMKIEWICZ
M. Alain BESSE
 Mme Monique TIERCELIN
 M. Pierre COULON

MOISSELLES

M. Dominique DA SILVA
M. Gaston DE MEDINA
 Mme Virginie SOLANS-STAHN
 Mme Stéphanie POUJET

MONTSOULT

M. Elie MELLUL
Mme Geneviève RAISIN
 Mme Ghislaine BOISSONNADE
 M. Claude BEHAR

PISCOP

M. James DEBAISIEUX
Mme Michèle BACHY
 Mme Catherine BENNOIN
 M. Bernard DE WAELE

PUISEUX-EN-FRANCE

M. Claude HURION
M. Bernard BESANÇON
 M. Azzeddine HICHERI
 M. Yves MURRU

ROISSY-EN-FRANCE

M. Serge DRAGO
Mme Marie-Sylvaine NAVILLOD
 M. Frédéric LENGAGNE
 M. Jean-Pierre DUCAS

SAINT-BRICE-SOUS-FORET

M. Roger GAGNE
M. William DEGRYSE
 Mme Chantal NEDELLEC
 M. Patrick BALDASSARI

SAINT-WITZ

M. Joël VANDERSTIGEL
M. Germain BUCHET
 M. Stéphane MOURET
 M. Jean-Marc SERGENT

SARCELLES

M. Antoine ESPIASSE
M. Christian KATCHIKIAN
 M. Georges OCLIN
 Mme Sandrine PERONNET

VAUD'HERLAND

M. Bruno VIVIER
M. Bruno REGAERT
 M. Stéphane COSSARD
 M. Pascal BACHELET

VEMARS

M. Lionel LECUYER
M. Michel PETRIS
 M. Alain MOURGUE
 M. Alain GOLETTA

VILLAINES-SOUS-BOIS

M. Benoît NOTARIANNI
M. Louis BOURLES
 M. Charles MONTFORT
 M. Sertorio GOMES

VILLERON

Mme Christine PASSENAUD
M. Dominique KUDLA
 M. Christian NAHON
 M. Bruno GALANTE

VILLIERS-LE-BEL

M. Roland BAUER
M. Serge LOTERIE
 M. Maurice MAQUIN
 M. Maurice BONNARD



Certificat d'enregistrement



Le Système de Management Environnemental de la société :

SIAH CROULT ET PETIT ROSNE

**Rue de l'Eau et des Enfants
95500 BONNEUIL-EN-FRANCE
France**

a été audité et approuvé conforme à la norme :

ISO 14001 version 2004

Portée de la certification :

Maîtrise de la gestion et de l'entretien des réseaux et ouvrages intercommunaux et communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Numéro d'enregistrement : **2009022269**

Date de certification initiale : **03 mai 2000**

Date d'émission du certificat : **20 avril 2012**

Date d'expiration : **03 mai 2015**

Pour le Comité de Certification
Signataire autorisé
Moody International Certification
89, rue Damrémont
75018 Paris - France
www.moody-certification.fr



ISO 14001 Edition 1 Révision 0

Ce certificat est la propriété de Moody International Certification, à qui il devra être retourné en cas de demande.

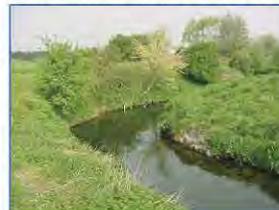


Politique environnementale

I
S
O
1
4
0
0
1

Convaincu du rôle majeur du service public dans la préservation de l'environnement et du patrimoine commun, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne se voue au quotidien pour l'ensemble de ses communes adhérentes à :

RESTAURER DURABLEMENT LA QUALITE DE L'EAU
DES RIVIERES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE



LIMITER LES RISQUES D'INONDATIONS

INFORMER ET SENSIBILISER SUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE PAR UNE POLITIQUE
ACTIVE DE COMMUNICATION



S'ADAPTER EN PERMANENCE AUX EXIGENCES JURIDIQUES
(LEGISLATION, REGLEMENTATION ET AUTRES)

Cet engagement d'amélioration continue et de prévention de la pollution se traduit par la mise en place d'un système de management environnemental couvrant l'ensemble de ses activités, dans le respect optimal des règles de sécurité.

Une meilleure surveillance des rejets dans le réseau et des programmes innovants permettent une lutte de plus en plus efficace contre la pollution des eaux, et par conséquent de fournir à la station de dépollution la capacité de dépolluer efficacement les eaux usées, avec le souci constant de maîtriser les moyens techniques, humains et financiers nécessaires à cette tâche.

A travers l'ensemble de ces objectifs, c'est une vraie politique de réduction des impacts environnementaux de l'assainissement dans laquelle le SIAH s'inscrit jour après jour, dans le souci d'un service public toujours plus performant et engagé dans le développement durable. C'est également un engagement de transparence vis à vis de l'ensemble de nos partenaires (grand public, Agence de l'Eau, Police de l'Eau, ...) dans la gestion du système d'assainissement et de ses sous-produits.

À Bonneuil-en-France, le 12 mars 2012

Le Président du S.I.A.H. du Croult et du Petit Rosne

Guy Messenger



[www. siah-croult.org](http://www.siah-croult.org)

